BUREAUX ET REDACTION
9334 Avenue Jasper Est,
EDMONTON.
Ce journal est publié tous les jeudis par la "Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Ltée."
Abonnement annuel:
CANADA $1.00
ETATS-UNIS 1.50
EUROPE . . . . 10 frs.

LE COURRIER DE L'OUEST

TARIF DE LA PUBLICITE
Toutes les communications concernant la publicité et la rédaction doivent être adressées BOITE POSTALE 98. TELEPHONE 1675 EDMONTON.
Les taux d'insertion d'annonces sont envoyés sur demande.

NUMERO 23. **EDMONTON, JEUDI, 26 MARS 1914.** **FONDE EN 1905**

LETTRE PARLEMENTAIRE D'OTTAWA

LA REDUCTION DES DROITS SUR LES OUTILS ARATOIRES

L'IMMIGRATION AU CANADA

Ottawa, 20 mars.

Le semaine, au Parlement fédéral a été marquée par deux débats particulièrement intéressants. Ce fut tout d'abord de la question de réduction des droits de douane sur les outils aratoires que l'on s'occupa.

Au moment où la Chambre va se constituer, sur la demande du ministre des finances, en commission générale du budget, M. Knowles, un député libéral de Moose Jaw, Saskatchewan, la saisit de la résolution suivante: "Cette Chambre est d'avis qu'il est temps, dans l'intérêt de la classe agricole, et partant, dans l'intérêt général du Canada, d'abolir sans plus tarder les droits de douanes sur les instruments aratoires." Il appuie cette proposition d'un long discours sur l'extrême importance de cette détaxe complète d'instruments, frappés à l'heure actuelle d'un droit d'entrée au pays de 17 et demi pour cent, au Canada.

La question est d'une extrême importance, pour les producteurs de céréales de l'Ouest canadien. C'est pourquoi plusieurs députés de l'Ouest, tous libéraux, insistent sur la nécessité immédiate de cette détaxe. Quiconque connait un tant soit peu l'Ouest sait que les procédés de culture n'y sont pas les mêmes que dans l'Est. D'énormes charrues automobiles, qui tracent à la fois huit ou dix sillons, et parcourent de grandes distances, chaque jour, fouillant le sol de leurs socs multiples, défoncent la prairie, où des millions de grains de semence, sont enfouis par des semoirs immenses en peu d'heures. Et, le temps de la moisson venu, des convois de moissonneuses s'allongent sur la plaine rousse, coupent les épis mûrs, tandis que les batteuses mécaniques battent, séparent de la paille le grain lourd, et trépident, du petit jour à l'extrême crépuscule, dans une intensité de travail puissante, et souvent même, dans la nuit, poursuivent leur tâche dans un coin de prairie illuminé par les feux qui crépitent.

L'achat de ces auxiliaires mécaniques a permis à la culture des céréales de prendre, sur le continent américain, un essor gigantesque: mais il demande une mise de fonds considérable. C'est ainsi qu'une simple charrue automobile, à huit socs, coûte, à Brantford, Ont., où existe une importante fabrique de ces instruments aratoires, $600, en frais d'achat, à part les frais de transport et de livraison. Une telle charrue se vendra $680 à Winipeg, $705 à Saskatoon. Or, au dire des libéraux, les fabricants canadiens d'instruments aratoires vendent la même charrue, frais de transport payés pour le prix de $502 à Minneapolis, Minnesota, et de $525 à Peoria, Illinois, soit de $175 à $200 moins cher qu'au Canada. Et les prix des autres machines agricoles nécessaires au producteur canadien de l'Ouest sont à l'avenant, plus élevés dans l'Ouest canadien que dans l'Ouest américain.

Il resterait aux Canadiens d'importer des Etats-Unis des machines analogues, et, de la sorte, d'amener les fabricants d'Ontario à diminuer leurs prix. Mais si l'on tient compte que le Canada impose un droit de douanes de 17 et demi pour cent, en moyenne, sur de tels instruments, l'on verra qu'il est impossible pour l'acheteur canadien de trouver, règle générale, son profit à cette importation. La détaxe complète de ces machines, si elle se faisait, dit l'opposition libérale, aurait pour résultats d'amener à résipiscence le fabricant canadien, puisque le fabricant américain pourrait lui faire ici une rude concurrence, et puis, les prix étant à la baisse, de rendre plus commun l'usage de ces machines, qui suppléent en partie au manque de la main-d'oeuvre nécessitée par l'ampleur des travaux de labour, de semailles, de récolte et de battages. Les fabricants canadiens trouvent leur profit au régime actuel: et, ce qui démontre leur excellente situation financière, dit toujours la gauche, c'est que, en 1912-13, ils ont exporté à l'étranger, — surtout en Europe, et jusque dans les Balkans, — de leurs machines pour la somme totale de six millions, tandis que les Canadiens n'en importaient que pour une somme de 4 millions et quart. Ils n'ont donc plus besoin de protection du tarif, dit la gauche, et le temps est venu de détaxer les instruments aratoires, importés de n'importe quel pays.

* * *

La Chambre se forme en commission générale du budget, et étudie le chapitre des dépenses prévues pour 1914-1915, au chapitre de l'immigration. Il est de $2,103,000, soit $383,000 de plus que pendant l'exercice courant. Comme c'est l'habitude, M. Roche, le ministre de l'Intérieur, sur l'invitation de l'opposition, explique la politique du ministère, quant à ce sujet.

Il y a eu peu de changements dans cette politique, depuis 1911, dit le ministre. L'Etat paie encore des primes pour les cultivateurs, les valets de ferme et les servantes. Il n'en paie pas du tout pour les autres classes d'immigrants qui ne sont pas de la classe rurale, à venir au pays. Il les accueille, s'ils y viennent, subissent les examens requis, et se conforment à la loi générale, c'est tout. Pour le dernier exercice financier, l'immigration totale au Canada s'est accrue de 50,000; elle a dépassé les 402,000. Il est venu 110,000 immigrants d'origine britannique. L'immigration continentale a aussi augmenté. Mais celle de provenance américaine a diminué, pour différentes raisons; la principale, c'est la campagne de dénigrement menée par certaine presse américaine contre le Canada, à l'instigation de chemins de fer des Etats-Unis. L'immigration arrivée au pays depuis 1911 s'améliore en qualité. Mais il est regrettable que le nombre de gens qui vont travailler sur la terre diminue, et qu'il ne soit pas pris autant de "homesteads" depuis quelques mois, qu'il s'en prenait auparavant. Par contre, le nombre de titres définitifs à des fermes s'accroit. La diminution des inscriptions d'immigrants pour homesteads s'explique par le fait que les terres accessibles par voies ferrées sont aujourd'hui passablement prises et qu'il ne faut pas encourager l'immigrant à s'établir dans des régions dépourvues de facilités de communications. Les bureaux de publicité des villes naissantes de l'Ouest ont aussi provoqué un fort courant d'immigration vers ces villes, au détriment de la terre, et les ont encombrées de sans-travail. C'est pourquoi, maintenant, il ne convient pas de pousser trop activement l'immigration; et il faut diriger vers la terre celle qui nous arrive.

* * *

M. Oliver, autrefois ministre de l'Intérieur pendant plusieurs années, et, de ce chef, au courant du problème de l'immigration et de ses nombreux aspects, se prononce tout net contre l'immigration nombreuse et mal surveillée. Il veut une immigration limitée, surveillée, excellente au point de vue de la qualité, et qui puisse s'adapter aux conditions du pays. D'après lui, l'immigration présente ne donne pas les résultats que le pays serait en droit d'en attendre. Ainsi, en 1911, il y a eu 311,000 immigrants, qui ont pris 44,497 homesteads; en 1913, il y en a eu 402,432, qui ont pris 33,699 homesteads. Donc, il y a eu 90,000 immigrants de plus, et ils ont pris 10,000 homesteads de moins. La situation est sérieuse.

A suivre page 8

LE CRIME DE MME CAILLAUX

Une foule immense assiste aux obsèques de Gaston Calmette. Mme Caillaux à St-Lazare.

Paris, 21 — Presque toutes les personnalités littéraires et dramatiques de Paris se sont rendues à la petite église de Saint-François de Salles pour assister aux funérailles et reconduire à sa dernière demeure, le journaliste distingué qu'était M. Calmette. Parmi les neuf mille personnes qui se sont rendues au cimetière, on remarquait l'ancien président Loubet, et les anciens premiers ministres Briand et Barthou. Sur tout le parcours du cortège, les rues étaient bordées de spectateurs sympathiques, et malgré la pluie battante, la foule se découvrit devant le cadavre de celui qu'on considère comme un martyr du devoir.

Paris, 24 — Mme Caillaux, la meurtrière de M. G. Calmette, a subi aujourd'hui son premier interrogatoire devant M. Boucard, magistrat instructeur.

Mme Caillaux a déclaré que son intention n'était pas de tuer M. Calmette mais seulement de lui donner un avertissement de cesser sa campagne de presse contr son mari. Avant de quitter son domicile, pour se rendre aux bureaux du "Figaro," Mme Caillaux laissa à son mari un billet dont voici la teneur: "La France et la République ont besoin de vous; je ne veux pas que vous vous sacrifiiez vous-même, je vais faire justice."

Mme Caillaux bénéficie d'un traitement de faveur à la prison des femmes de St-Lazare; ce qui a provoqué la révolte d'une quinzaine d'autres prisonnières. Les amis de Mme Caillaux lui font parvenir dans sa cellule, des livres, des fleurs et des fruits.

L'opinion publique est beaucoup plus soulevée contre M. Caillaux que contre la meurtrière que l'on considère comme étant le jouet inconscient de son mari.

On croit généralement que l'acte de Mme Caillaux a brisé la carrière de son mari beaucoup plus sûrement que n'aurait pu le faire tous les articles publiés par M. Calmette.

L'assassinat du directeur du "Figaro" a eu pour conséquence indirecte de faire la lumière la plus complète sur les agissements de M. Caillaux. M. Monis, un autre membre du cabinet Doumergu, compromis par les révélations récentes, a donné sa démission.

POUR RIRE

Nous dédions aux amoureux qui sont embarrassés pour dépeindre leur flamme, les aimables locutions allemandes suivantes:

Scheneweisshautchen — Petite peau d'une blancheur de neige.

Ammondeus-heiustilleeesvogelein — Petit oiseau qui chante au bord du lac tranquille par un beau clair de lune.

Indermiledeuluftvahiriegeudeblume. — Petite fleur qui répand des parfums exquis dans l'air calme et pur.

CHARITE BIEN ORDONNEE

Des Esbrouffes se pavane sur le boulevard en fumant un excellent havane, dont il tire avec volupté d'odorantes bouffées.

Il rencontre ce brave Ladèche, toujours revêtu de son petit paletot râpé et qui guigne avec envie le beau cigare à bague dorée.

—Veux-tu un cigare?... fait des Esbrouffes, non sans amabilité.

—Volontiers... répond Ladèche dont la figure s'éclaire.

Il prend le cigare que son ami lui tend, l'allume et en tire avec peine un pâle filet de fumée âcre.

Il l'ôte de sa bouche et le considère en fronçant le sourcil.

—Combien payes-tu tes cigares? demande-t-il.

—Trente cents les deux... Le mien 25 cents, le tien 5 cents.

LA SITUATION EST GRAVE EN IRLANDE

Les Orangistes de l'Ulster répondront par la rébellion armée à l'adoption du Home Rule.

Le Bill du Home Rule, le vieux projet de Gladstone, qui doit modifier la constitution du Royaume Uni, en ce qu'il donnera à l'Irlande une sorte d'autonomie relative a été soumis au vote de la Chambre des Communes.

On sait que tout le parti libéral anglais est d'accord avec M. Asquith et son ministère pour appuyer le Home Rule, mais les projets du gouvernement britannique se heurtent à l'opposition violente d'une des quatre provinces irlandaises: celle du nord, l'Ulster, peuplée, en majorité, des descendants des puritains, des presbytériens écossais et anglais implantés par Cromwell, ou qui s'étaient installés dans le pays après la victoire de La Boyne, la célèbre victoire de Guillaume d'Orange sur le débile Jacques II.

Les habitants de l'Ulster se montrent très fiers de cette origine et même se déclarent-ils Orangistes. Un Parlement irlandais leur répugne. Ce serait, à leurs yeux, une déchéance que d'y figurer. Ils craignent que leurs représentants n'y soient noyés dans l'élément purement irlandais et catholique. Ils en appellent à leur passé, à leur situation en Irlande même, aux industries parfaitement florissantes, en effet, qu'ils ont créées dans la région de Belfast, à leurs fabriques de toile et de câbles qui fournissent le monde entier. (C'est à Belfast que furent construits et lancés l'un des plus vastes transatlantiques actuels, "L'Olympic" et aussi "Le Titanic," de si tragique mémoire).

Les Orangistes (puisque tel est leur nom) se déclarent prêts à tout plutôt que de faire partie d'un Parlement papiste, qui, disent-ils, sent moins le Home Rule que le Rome Rule. Et ils ont organisé au nord de Belfast, un véritable centre de défense. Sa Grâce, le duc d'Abercorn, leur a ouvert son domaine de Baronscourt, où leurs volontaires s'entraînent, font la petite guerre, manoeuvrent avec des fusils de bois en attendant de prendre le fusil à répétition. Ils auraient assez de munitions et de vivres pour soutenir une lutte de plusieurs mois. Des militaires de profession ont cru pouvoir se mettre à leur tête. On estime leur nombre à cent mille. Tous, d'ailleurs, ne seraient pas également belliqueux. Les deux tiers ne désireraient pas autrement guerroyer: toutefois, sur le Home Rule, ils sont irréductibles.

A la reprise des travaux parlementaires, les adversaires du Home Rule ont essayé d'une diversion. Ils ont demandé la dissolution du Parlement, et des élections générales, c'est-à-dire une consultation nationale sur le bill en jeu. Sir Edward Carson, qui est u npeu l'âme de la résistance de l'Ulster, posa au gouvernement une sorte d'ultimatum, le mit entre l'exclusion de l'Ulster et la guerre civile. Les Communes écartèrent la proposition de dissolution; mais les paroles conciliantes ne manquèrent pas. Le secrétaire pour l'Irlande et M. Redmond lui-même protestèrent de leur bonne volonté. Et si aucune formule un peu concrète de dissolution ne sortit du débat, on ne doute pas que les concessions promises par le cabinet ne soient très larges. Elles donneraient aux populations de l'Ulster le contrôle de toutes les affaires locales, et toutes garanties au sujet des écoles et des questions confessionnelles. On permettrait à celles-ci, en un mot, une sorte d'expérience du Home Rule.

—Je ne sais pourquoi, je ne fais qu'éternuer.

—C'est peut-être à cause de votre moustache poivre et sel?...

LE CANADA EN FRANCE

Nous lisons dans le "Figaro" l'article suivant:

"Conférence de Me Labori: Impressions de voyage au Canada. C'est le sujet que M. Fernand Labori, l'éminent ancien bâtonnier, et l'hon. Philippe Roy, commissaire général du Canada, ont traité, au cours du dîner de "France-Amérique", présidé par le général Lebon et le vicomte de Caix, vice-président du comité.

M. Labori, qui revient d'un voyage dans l'Est canadien, à travers la province de Québec, a donné ses impressions dans un exposé brillant et original et montré avec éloquence la survivance de l'esprit français dans cette partie du Canada, bel exemple de fidélité et témoignage de vitalité de la culture française.

M. Roy, dans une causerie très vivante et très documentée, qu'agrémentaient de nombreuses projections, parla ensuite du voyage qu'il vient de faire dans l'Ouest canadien, et du développement économique si rapide de cette région, particulièrement en Colombie britannique, et autour de Winnipeg et d'Edmonton.

A cette réunion, dont le succès fut très vif, assistait un public élégant, parmi lequel un grand nombre de dames.

On remarquait dans l'assistance les personnalités suivantes:

Le marquis de Peralta, ministre de Costa-Rica; M. Puga-Borne, ministre du Chili; M. Holguin y Caro, ministre de Colombie; M. Nemours Auguste, ministre d'Haïti; les ministres de France, M. Soulange-Bodin, M. Kleczkowsky, M. Desprez, M. Nenot, M. Raphaël-Georges Lévy, membres de l'Institut; M. Girard, ministre de France, Mme et Mlle Girard, M. Lovandowski, sous-directeur du Comptoir national d'escompte, etc., etc.

LE FRANCAIS DANS LES MAGASINS

Tous les citoyens d'Edmonton ont le devoir d'aider au développement de leur ville en faisant leurs achats dans les magasins d'Edmonton, au lieu de faire leurs commandes au dehors. C'est à Edmonton qu'ils gagnent leur argent; c'est à Edmonton qu'ils devraient le dépenser en partie.

Rien n'aide au progrès d'une ville comme le développement du commerce de détail.

Les habitants de langue française d'Edmonton ont de plus le devoir de travailler à répandre le français dans le commerce en allant de préférence dans les magasins où notre langue est parlée.

La grande majorité des commerçants annonçant dans le "Courrier de l'Ouest" emploient des vendeurs parlant le français.

Encourageons donc ces commerçants "amis du parler français" en leur accordant exclusivement notre clientèle; **mais surtout parlons français dans ces magasins où place est faite à notre langue.**

En accordant leur clientèle aux magasins annonçant dans le 'Courrier de l'Ouest' nos lecteurs remplissent quatre devoirs:

1. — Ils collaborent aux progrès d'Edmonton en favorisant le développement de notre commerce local.

2. — Ils contribuent à la propagation de la langue française dans nos magasins.

3. — Ils ouvrent ainsi des emplois de vendeurs bilingues, pour lesquels nos compatriotes sont choisis de préférence.

4. — Ils aident puissamment leur journal à subsister en encourageant les annonceurs à en faire leur médium favori de publicité.

Personne ne refusera d'accomplir une oeuvre si simple et si pleine de mérites!

NOUVELLES DE PARTOUT

En Irlande la situation est très grave déclare une dépêche à un journal de New-Rork. Il y a eu y a plusieurs manifestations anticatholiques à Londonderry. Sur toutes les demeures des chefs catholiques l'inscription suivante a été tracée à la craie: "No popery," des coups de fusil sont été également tirés sur des maisons habitées par des catholiques.

John E. Redmond, leader du parti Nationaliste irlandais à la Chambre des Communes, a déclaré que la session parlementaire actuelle ne prendrait pas fin avant que le bill du Home Rule ait été adopté. M. Redmond a déclaré que la deuxième lecture du bill aura lieu le 30 mars.

Le roi Georges fait les plus grands efforts pour résoudre de façon pacifique la question du Home Rule; il a obtenu que plusieurs officiers démissionnaires, adversaires du Home Rule, soient réintégrés dans l'armée. Ces officiers avaient été contraints de donner leur démission pour avoir déclaré publiquement qu'ils n'obéiraient pas aux ordres de marcher contre les citoyens de l'Ulster au cas où le gouvernement voudrait contraindre par la force ceux-ci à accepter le Home Rule.

Le Col. Roosevelt, qui dirige actuellement une exploration dans les forêts du nord du Brésil, a failli se noyer dans le fleuve Amazone; son radeau ayant chaviré, il a perdu toutes ses provisions et ses armes.

Hagel Roy, avocat de Krafchenko, le meurtrier de Plum Coulee, a été déclaré coupable d'avoir favorisé l'évasion de ce dernier. Sentence sera rendue la semaine prochaine.

L'hon. Pugsley, qui fut gravement malade au début de l'année, a repris son siège à la Chambre des Communes.

Les séances du conseil municipal de Saskatoon, Sask., étant fort orageuses depuis quelque temps, le maire ne pouvant rétablir l'ordre parmi les échevins, a exigé qu'un policeman assiste à toutes les séances.

Le gouvernement de la province d'Ontario vient d'offrir une récompense de $25,000 au prospecteur qui le premier découvrira du radium dans l'étendue de la province. On a toute raison de croire que du radium existe sur la rive nord du Lac Supérieur.

L'hon. G. P. Graham, ancien ministre des chemins de fer dans le gouvernement Laurier a répliqué par un éloquent discours d'une durée de cinq heures, aux accusations portées par MM. Gutelius et Lynch-Staunton. Les galeries débordaient de spectateurs. Le discours de l'hon. G. P. Graham, très documenté, a produit une vive impression. Toutes les accusations du rapport de la commission d'enquête sur le Transcontinental ont été réfutées victorieusement.

Joseph Beauchamp et Arthur Foucault, les "bandits de la Côte des Neiges," à Montréal, ont été trouvés coupables de meurtre par le jury aujourd'hui.

Le Ministre de la Guerre de Grande-Bretagne vient de donner sa démission de membre du cabinet Asquith.

Durant les dix dernières années la population de l'Iowa a diminué de 3 pour 100. Durant ce même laps de temps la population de la province d'Alberta a augmenté de 513 pour cent. L'Iowa est l'Etat qui fournit à l'Alberta le plus fort contingent annuel de colons.

Les dépenses municipales d'Edmonton se sont élevées pendant février à la somme totale de $639,795.37.

L'EMPEREUR GUILLAUME ET LE CATHOLICISME

On prétend avoir découvert une lettre dans laquelle l'Empereur méprise la religion catholique.

Berlin, 25 — La presse fait beaucoup de bruit au sujet d'une lettre qu'on dit venir de l'empereur Guillaume et qui exprime des sentiments anti-catholiques. Il est entendu que la lettre a été écrite par Sa Majesté à la princesse de Prusse, qui se convertit à la foi catholique le 9 octobre 1901. Le "Volksfruend," de Aix-la-Chapelle, journal catholique, déclare que la lettre contient cette phrase: "Je hais la religion que vous avez adoptée." On dit que la lettre a été trouvée parmi les papiers de feu le cardinal Kopp.

LES MINES DE CHARBON EN ALBERTA

Une statistique qui vient d'être publiée indique qu'il y a actuellement 289 mines de charbon en exploitation en Alberta. Il a été extrait de ces mines en 1913, 4,306,346 tonnes de charbon; plus de 9000 mineurs sont employés en tout temps.

Voici quelle est la progression de l'extraction du charbon en Alberta depuis 1905:

1905	811,228
1906	1,385,000
1907	1,834,745
1908	1,845,000
1909	2,174,329
1910	3,036,457
1911	3,146,349
1912	3,694,564
1913	4,306,346

COURS COMPLET DU MARCHE A EDMONTON

Prix des céréales, aux élévateurs

Mercredi, 25 mars 1914.
Blé No 1 Northern, 72c.
Blé No 2 Northern, 69c.
Blé No 3 Northern, 65c.
Blé No 4 Northern, 61c.
Blé No 5 Northern, 54c.
Blé No 6 Northern, 50c.
Orge No 3 extra, 30c.
Orge No 3, 25c.
Orge No 4, 22c.
Avoine No 1, extra, 25c.
Avoine No 1, 22c.
Avoine No 2, 21c.
Lin No 1, 1.04c.
Lin No 2, 1.01c.
Lin No 3, 94c.

Animaux

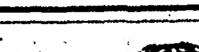
Porcs de choix, 7 1-2c.
Porcs ordinaires, 4 à 6c.
Boeufs, gras 1100 livres et plus 6 1 2 à 7c.
Boeufs, gras 1000 à 1100 livres, 5 à 6c.
Génisses grasses, 100 livres, 5 à 5 1-2c.
Boeufs gras, 900 à 1000 livres, 4 1-2 à 5c.
Vaches grasses, 900 livres, 4 à 4 1-2c.
Veaux, de choix, 150 à 200 livres, 6 1-2 à 7c.
Veaux, de choix, 250 livres et plus, 5 1 2c à 6c.
Moutons de choix, 5 1-2 à 6c.

LE DRAPEAU ETOILE

On dit que le premier drapeau étoilé fut fait par une femme de Philadelphie. C'était une tapissière, et ses descendants disent qu'un comité du Congrès, accompagné par le général Washington qui se trouvait à Philadelphie en juin 1776, fit une visite à madame Ross, et l'engagea à faire le drapeau d'après un simple dessin qu'à sa suggestion le général Washington dessina de nouveau dans son salon et qui fut ensuite adopté par le Congrès.

— Combien louez vous cette chambre, y compris l'usage du piano?

—Je ne puis fixer un prix avant de vous avoir entendu jouer.



Le Courrier de l'Ouest

Journal Hebdomadaire

9334, AVE. JASPER. TEL. 1675

Edmonton, Alta.

Nos annonceurs sont priés de nous faire parvenir leurs copies d'annonces au plus tard le lundi soir; et ils s'assureront par là une meilleure disposition dans nos pages.

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

Le Mariage de Minuit

(suite)

Dominique qui, jusque-là, avait marché de long en large dans le *corridor*, s'arrêta pour lui répondre:

—J'attends de pouvoir entrer chez Maxime; on m'a fait dire qu'Annonciade reposait, mais j'entends sa voix. Annonciade est *mieux, et ce ne sera rien; et à* l'heure convenue, nous pourrons nous rendre à l'église.

—Non, répondit le président; il n'y aura pas de cérémonie à Sainte-Bénite ce matin.

Puis après une pause:

—Je suis informé d'une irrégularité, d'une difficulté enfin, dont on s'est aperçu trop tard.

—Une irrégularité? répéta Dominique; mais c'est moi qu'on aurait averti; et s'il ne s'agit que d'un détail insignifiant, ce n'est pas ce qui peut nous arrêter... Non, mon père, croyez-moi...

Et une résolution opiniâtre tendit ses traits altérés.

—Je suis bien décidé à ne pas attendre davantage. Nous nous marierons aujourd'hui, à l'heure fixée...

—C'est impossible.

—Et il est impossible aussi que vous me disiez pourquoi?

—Mais je te le dis, fit le président avec une froide patience. Des pièces à régulariser, des formalités imprévues qui tiennent à la situation particulière d'Anonciade, situation que nous avons eu tort de ne pas mieux éclaircir. Nous allons à l'instant prévenir le clergé et aviser nos amis que la cérémonie est renvoyée...

—A quelle date?

—Je ne le sais pas encore.

Dominique regarda son père sans rien ajouter. Il avait donc eu raison de croire un jour que l'obstacle viendrait de lui; c'était le président qui le séparait d'Annonciade, qui les désunissait.

Mais avec le même air de sombre résolution, il s'écarta de son père et se dirigea vers l'appartement de sa tante, en disant:

—Je vais m'en expliquer avec Annonciade elle-même; après tout, elle est ma femme...

De nouveau, le président l'arrêta, de sa main prompte qui avait brisé la dure règle, et qu'il sentit soudain sans force et comme inerte sur l'épaule de son fils; car Dominique levait vers lui des yeux d'angoisse, les yeux souffrant et profonds de Maxime. Qu'un doute profond effleurât cet esprit ombrageux, que le moindre soupçon de la vérité atteignît Dominique, et c'en était fait pour jamais de son bonheur.

L'instinct paternel, l'aveugle besoin de protéger l'être né de lui et qu'il voyait souffrir, souleva cet homme d'un brusque sursaut d'énergie.

—Ta femme, dit-il, avec autorité, elle ne l'est pas encore. Et moi, je suis ton père qui te demande, qui t'ordonne de le croire et de te soumettre.

Que fais-tu de la foi religieuse, si tu nies mon droit paternel, si pour toi, chrétien, le mariage est dans une formalité légale et non plus dans le sacrement? Tu es en règle avec la loi; cela te suffit-il vis-à-vis d'Annonciade? Tu es majeur; cela te libère-t-il vis-à-vis de moi?

—Mon père, s'écria passionnément Dominique, vous vous servez contre moi d'armes que vous avez brisées vous-même.

—Je ne les ai pas brisées pour toi, fit-il en triomphe. J'ai respecté ta foi; il est juste que je l'invoque à cette heure; à toi d'en proclamer la faillite ou la victoire...

—Avez-vous bien le droit, commença Dominique, vous qui ne croyez pas?...

Mais il reculait déjà, frémissant et dompté; il répétait en une longue plainte:

—Laissez-moi Annonciade; ne dites pas que je suis menacé de la perdre... Avant de la connaître, je pouvais accepter mon sort d'exception, me résigner; à présent, je ne peux plus vivre sans elle.

—Pourtant, Dominique, tu as bien passé vingt-cinq ans seul avec nous.

—Je ne suis pas ingrat; je reconnais que Maxime s'est montrée bonne, et dévouée, et maternelle; mais personne n'a jamais su où Maxime avait vraiment son trésor et son coeur.

Et pour elle, j'étais un malade à soigner, un timide sans courage devant la vie quand, à ses yeux, il n'y a que le courage qui compte. Si vous saviez pourtant combien j'en ai eu, gémit-il, ce qu'il m'en a fallu quand le dégoût de l'existence me poursuivait comme une tentation... Dieu seul a connu mes combats dont je vous *ai épargné l'amertume.*

C'est fini, maintenant, passé, évanoui; je désire vivre, j'ai hâte de vivre... Mais vous ne me disputerez pas mon bonheur... Vous me direz au moins pourquoi il faut attendre, et ce que je dois craindre?

—Dominique, fit sourdement le père, aie pitié de moi!...

A cet appel d'un coeur si orgueilleux, à ce cri étouffé d'une détresse pire que la sienne, Dominique pâlit jusqu'aux lèvres, son lourd front s'inclina; et comme désarmés, ses robustes bras d'homme eurent un geste de petit enfant vers son père. Mais sûr désormais de son obéissance, le président rentrait chez lui.

Il avait été dur à Henri Hennerot d'invoquer contre son fils la loi religieuse qu'il rejetait lui-même; plus cruel encore de constater du même coup l'inefficacité de son propre appel, et la puissance illimitée de la foi sur cette âme bouleversée, de la foi victorieuse qui seule empêchait Dominique, à cette heure, de se dresser en ennemi contre le père qui menaçait son amour et lui *disputait* son bonheur.

Le président s'était rassis devant *sa table;* il *écrivait* dix fois, cent fois la même phrase:

"Le président Hennerot a l'honneur de vous informer que le mariage de son fils est remis à une date ultérieure."

Et ces nouveaux billets, il les insérait un à un dans chacune des enveloppes préparées pour les *premiers faire part,* ceux qui annonçaient l'heureuse union d'Annonciade et de Dominique.

II

La quatrième Dame de Blancheroche

Avant le milieu de la matinée, un clair soleil sans chaleur s'était levé sur Montauvent; et dans les rues, les jardins, ses gouttes de lumière ambrée remplaçaient les gouttes d'eau de la pluie matinale.

Ses rayons encore penchants faisaient scintiller les traces ruisselantes de l'averse, attardées sur les géraniums, les reines-marguerites, les pâles roses du cimetière. Et dans le funéraire jardin ainsi mouillé, ainsi fleuri et emperlé, deux femmes venaient d'entrer et marchaient à pas lents, Maxime Ladouan et Annonciade.

Maxime avait entrevu et reconnu le furtif visiteur du président, puis les échos de la discussion du père et du fils étaient arrivés jusqu'à sa chambre; enfin, elle avait vu, sur le bahut du vestibule, la pile des nouveaux faire-part avec cet avis tracé de la main du *président, et destiné à Léonce: Pour* être distribué à la première heure.

De la catastrophe imminente, Maxime n'avait encore rien défini; elle ne savait quelle impulsion l'avait poussée à sortir du Logis-Vide avec Annonciade, à faire une tentative désespérée pour interroger les morts, et leur réclamer le mot de l'énigme, avant que celle-ci devînt mortelle aux vivants.

Quand elle avait proposé à Annonciade de sortir, la jeune fille n'avait soulevé aucune objection; elle avait accédé docilement à une offre qui aurait dû lui paraître plus qu'insolite, le matin d'un pareil jour. Et sans être vues de personne, du moins Maxime le croyait-elle, elles avaient pris par le jardin; oui, par le passage que Dominique avait rétabli dans le Fossé-Vieux, par lequel il devait s'en aller au Prébois avec sa jeune femme, Maxime avait emmené Annonciade sans Dominique.

Mais une fois au cimetière, Maxime, étreinte d'une appréhension indicible, s'était arrêtée longtemps auprès de la tombe de sa soeur, la mère de Dominique, la jeune femme qui avait assez vécu pour savoir qu'elle n'était point aimée, et trop peu pour voir grandir son fils, qu'aujourd'hui elle sentait peut être souffrir. Et là, Maxime avait prié avec tant de ferveur que ses cils en restaient trempés de larmes.

Et maintenant, elle guidait Annonciade vers la place où le frère de celle-ci dormait son dernier sommeil. Elle avait conscience du travail qui s'accomplissait dans l'esprit d'Annonciade, depuis leur rencontre avec l'inconnu aux longs yeux; la vérité germait en elle, et il semblait à Maxime qu'après le grand ébranlement de cette nuit l'éclosion devait être proche.

La tombe du jeune étranger était marquée d'une pierre, sur laquelle on avait gravé ses initiales, au coeur d'une longue palme de branches d'olivier; et Dominique s'étant fait longtemps prier pour en exécuter le dessin, la pierre et sa sculpture avaient une apparence toute neuve, comme si le frère d'Annonciade eût été enterré de la veille.

—Il vous aimait, celui qui repose là, dit doucement Maxime à la jeune fille. Mon enfant, rappelez-vous: c'était votre frère...

Annonciade ne répondit pas; elle s'était arrêtée, les yeux abaissés sur la tombe; mais elle ne tremblait pas, ainsi qu'il lui arrivait toujours aux instants d'émotion dangereuse, et Maxime osa poursuivre:

—Ne voulez-vous pas que nous pensions un peu à lui ensemble? Les "bonnes mains" dont vous me parlez quelque fois, qui vous ont protégée, guidée près de nous, c'étaient les siennes. Il serait juste qu'on écrivît son nom tout entier sur cette *pierre qui* rappelle sa mort. Ce nom, vous ne vous en souvenez plus; mais je vais vous aider...

Elle ramassa un fragment de plâtre détaché d'un monument voisin, et, s'en servant comme d'un morceau de craie, elle écrivit en blanc sur la pierre grise: "*Désiré.*"

Maxime était venue là avec l'intention de prononcer ce nom; car chez elle aussi, un travail mental s'était opéré durant ces heures de tourment. En se rappelant le trouble extraordinaire où le docteur avait jeté Annonciade en l'accusant de n'avoir jamais *désiré la révélation,* l'accent avec lequel la jeune fille avait alors répété ce mot de Désiré, Maxime s'était dit que celui-ci évoquait pour elle plus qu'une idée offensante, mais l'image et le nom de quelque être cher, dont le souvenir surnageait obscurément dans sa mémoire en désarroi.

Annonciade épela les lettres que venait de tracer Maxime.

—Oui, Désiré, mon frère Désiré, dit-elle à demi-voix. Je sais qu'il est mort...

Et, glissant assise sur la bordure de pierre qui cernait la tombe, elle se mit à pleurer très bas, sans amertume.

—Je le sais, répéta-t-elle en un plaintif murmure; je crois que je l'ai toujours su, sans pouvoir rien m'expliquer. Jamais Désiré, plus jamais Désiré... fit-elle, répétant les mots qui, un jour, l'avaient si passionnément bouleversée. Mais il a autre chose que je ne retrouve pas, et qu'il faudrait que je dise...

—Voulez-vous que je vous aide encore? Voyez, dit Maxime, penchée, presque agenouillée près de la jeune fille et une main posée sur son épaule: on a mis ici un rameau d'olivier pour rappeler son pays et le vôtre, la Provence. N'avez-vous pas vu des rameaux semblables à celui-ci, quand vous étiez enfant?

—Oui, répondit Annonciade en hésitant; en Provence, les branches d'olivier sans fruits qu'on bénit le dimanche des Rameaux...

—Et vous en cueillez dans un jardin de votre ville, de votre maison?

Annonciade se tut.

—Voyez encore: de ces feuillages, de ces fruits de chez vous, on a fait une palme avant même de savoir que votre frère avait pour patron Saint Désiré, qui fut un martyr.

Et comme Annonciade secouait la tête devant la palme:

—N'est-ce pas l'emblème qui convient ici?

Annonciade toujours inclinée, les bras appuyés sur ses genoux, le menton dans ses mains, continuait de pleurer tout bas, sans violence, avec une douceur résignée, ses yeux en pleurs levés vers Maxime, ses lèvres toutes palpitantes des choses qu'elle aurait voulu dire, qui oppressaient son coeur, sans qu'elle pût les formuler.

Mais Maxime entendit un pas dans l'allée voisine; et à travers les basses branches d'un cyprès, elle vit, fixé sur elles, le regard de deux yeux si sombres qu'elle les prit d'abord pour ceux de Dominique.

En reconnaissant son beau-frère, elle se redressa aussitôt pour aller à lui, et Annonciade resta seule au bord de la tombe. Le corps tout secoué de faibles sanglots, elle ramassa le fragment de plâtre abandonné par Maxime, et, d'une main presque ferme, s'en servit pour barrer, pour effacer la palme d'un double trait en croix. Puis, au-dessous de l'emblème condamné, elle se mit à dessiner quelque chose. Sous son crayon improvisé, une tête apparut, massive, plate et cornue, celle d'un boeuf ou de quelque bête symbolique, plus noble et indescriptible.

—Léonce m'a dit qu'il vous avait vu prendre cette direction, commença le président, et que je vous trouverais probablement ici.

Maxime avait eu, pour s'approcher de lui, cette sorte d'hésitation déférente qui surprenait toujours chez une femme aussi posée et fière: elle lui montra, en relevant une branche, Annonciade encore penchée sur la tombe de son frère.

—Nous ne sommes pas venues en vain, chuchota-t-elle; je crois que, si vous interrogiez Annonciade en ce moment, elle vous dirait peut-être ce qu'il faut pour nous rassurer tous. Déjà, elle m'a *répondu. oh! sans grand effort,* je vous assure, et sans danger pour elle, que c'était bien son frère.

Maxime désignait le tertre redevenu invisible derrière les feuillages.

—Son frère? Il n'y a jamais eu doute à cet égard.

—Et qu'il s'appelait Désiré... Il est vrai que c'est encore peu de chose: mais elle en sait davantage...

(à suivre)

M. BOURASSA INJURIE NOS EVEQUES

IL LES REND ODIEUX AUX YEUX DU PEUPLE

(De la "Croix").

A Dieu merci, la "Croix" n'a aucune attache politique. Libre elle a toujours été; libre elle restera. Elle aimerait mieux disparaître que de perdre cette liberté qui lui coûte onze années de luttes et de sacrifices; elle aimerait mieux cesser sa publication que d'émarger, comme le "Devoir" le fait, au budget fédéral, pour 1.200 piastres annuellement, à l'instar d'autres journaux.

Oui, nous sommes indépendant de tous les gouvernements civils. Nous n'en avons jamais reçu la moindre faveur et nous n'en attendons aucune.

Aussi, lorsque nous discutons les questions politiques qui se présentent à notre plume, n'avons-nous et ne pouvons-nous avoir qu'un souci, celui de l'intérêt public, celui de l'Eglise, celui de la patrie, celui de la justice et de la vérité, sur lequel se fondent la vraie prospérité et le vrai bonheur du peuple.

* * *

Etre juste et vrai c'est chose assez difficile.

Combien paraissent l'être et qui, au fond, sans peut-être s'en rendre bien compte et sans le laisser voir à première vue, tant ils mettent de conviction apparente dans leurs écrits, ne sont que des sophistes hardis, couvrant leurs mensonges et leurs calomnies, sous des avalanches d'épithètes sonores et grossières.

La jeunesse, parce qu'elle y trouve un certain entrain, s'y laisse facilement prendre. Mais, interrogez-là; posez-lui une objection et tout de suite vous la voyez chanceler avec l'échafaudage de sophismes sur lequel elle était montée.

M. Bourassa est passé maître dans l'art de fabriquer ces échafaudages.

Nous l'aurions laissé à son art, si, comme d'habitude, il s'était borné à ne l'exercer que contre ses adversaires politiques.

Mais, cette fois, il s'attaque à ce que la province de Québec a de plus respectable et de plus respecté.

Lisez, dans le "Devoir" du 6 mars courant, 1ère colonne, ces lignes, signées en caractères gras, par Henri Bourassa:

"Et "ce n'est pas seulement "dans l'ordre civil" que cette "oblitération du sens moral se "manifeste."

"Dans les diocèses qui forment "la province ecclésiastique de "Québec, les évèques ont cru de- "voir faire un "cas réservé" des "actes de corruption électorale. "Certes, l'intention est excellen- "te: "mais" croit-on que ces pé- "nalités sévères impressionneront "longtemps l'âme et la foi des "simples? S'est-on jamais de- "mandé ce qui se passe dans le "for intérieur des pauvres diables "qui, forcés d'aller se confesser à "Monseigneur parce qu'ils ont "vendu leur vote pour deux pias- "tres ou un flacon de "gin," voient "les messieurs qui les ont cor- "rompus se revendre à leur tour "et troquer leur vote et leur in- "fluence contre un pot-de-vin "plus ou moins débordant, ou "contre un bloc d'actions de com- "pagnies à charte ou contre un "tricorne de juge ou un autre "pompon cossu?"

"Quelles notions de justice dis- "tributive et rétributive peuvent- "ils acquérir ou conserver quand "ils comparent l' "humiliation "qu'ils ont subie à l'impunité" "dont jouissent les boodlers, leurs "complices et leurs protecteurs?

"Quel respect peuvent-ils avoir "pour l'autorité et ceux qui la re- "présentent lorsqu'ils voient les "bandits de la politique et leurs "alliés continuer à faire "l'orne- "ment" des salons, voire des "bancs-d'oeuvre et des conseils "universitaires?"

Nous ne nous rappelons pas d'avoir lu dans les journaux canadiens, même le "Pays," une insinuation aussi méchante à l'endroit des évèques de la province de Québec.

Tous les quatre paragraphes sont horribles à lire.

Ils rendent nos supérieurs spirituels odieux, injustes, persécuteurs même aux yeux du peuple.

"Ce n'est pas seulement" dans l'ordre civil que "cette oblitération du sens moral se manifeste.."

Comment! c'est cet homme-là que, en certains quartiers, l'on monte au pinacle comme un dieu et que l'on donne à la jeunesse canadienne-française comme un modèle!

C'est cet homme-là que l'on exhibe comme un champion du catholicisme!

Si M. Gouin en avait dit non pas autant, mais seulement la moitié de la substance de ces quatre paragraphes, à notre épiscopat, quel "tolle" on verrait dans une certaine presse! quelle levée de boucliers soi-disant catholiques contre lui dans toute la province depuis la ligne 45e jusqu'aux limites nord et depuis les iles de la Madeleine jusqu'à Ottawa!

Mais c'est M. Henri Bourassa qui lance l'injure, c'est bien différent! Ce n'est pas la même chose! Ah! non!

Ça devient, voyez-vous, une injure respectable!

Il suffit de souligner ces différentes attitudes ou mentalités pour montrer jusqu'à quel point un certain clan de nos compatriotes fait fausse route.

Il ne veut pas d' "idole," et il s'en fait une qu'il suit aveuglément.

Combien, parmi eux, vont réprouver M. Bourassa pour les lignes que nous avons citées plus haut?

Il s'en gardera bien! L'idole les a fascinés; l'idole les subjugue, et tout ce qu'elle dit et tout ce qu'elle fait, c'est bien, à leurs yeux.

* * *

Tandis que nous sommes à parler d'hommes politiques, on nous permettra de dire ici, ouvertement et sans ambages, ce que nous pensons de M. Lomer Gouin.

Nous ne cacherons pas que, dans le passé, nous le tenions un peu en suspicion.

Pourquoi?

De mauvaises langues nous l'avaient représenté comme libéral un peu avancé. Nous nous mîmes à l'étudier de près, car, comme journaliste catholique, nous tenions à savoir au juste de quel bois il se chauffait.

En 1904, la "Croix," la première parmi les journaux canadiens-français, se lança en campagne contre l'administration de M. Parent.

Deux successeurs se présentaient: M. Gouin et M. Turgeon. La "Croix" opta pour M. Turgeon, parce que le député de Bellechasse, dans deux ou trois circonstances, avait, à la législature, pris triomphalement la défense des intérêts catholiques, notamment au sujet du bill Roddick. Mais ce fut M. Gouin que le Lieutenant-Gouverneur invita à former un nouveau ministère. Il n'eut pas tort.

Dès la session de 1905, M. Gouin se montra sous un nouveau jour à nos yeux.

M. Godfroy Langlois, qui s'était fait élire député de Saint-Louis avec la connivence de M. Olivar Asselin et du "Nationaliste" d'alors, venait de faire une harangue en faveur de son projet de loi tendant à faire choisir par le peuple les membres de la Commission des écoles catholiques de Montréal, et, par ricochet, il avait fait une sortie virulente contre les écoles catholiques de la province de Québec.

M. Gouin clôtura le débat en félicitant sincèrement le chef de l'opposition et quelques jours après il le nomma membre du Conseil de l'Instruction Publique.

Ces deux gestes superbes lui acquirent du coup notre confiance et celle de tous les gens bien pensant de la province de Québec; par contre, ils lui aliénèrent à jamais les gens de la loge.

Depuis lors, ce fut une guerre à mort entre celle-ci et le premier-ministre.

Le devoir de la "Croix" était tout trouvé et son chemin tout tracé.

En 1908, il y avait dans la province des élections générales.

M. Gouin et M. Bourassa briguaient les suffrages des électeurs de Saint-Jacques.

Que vit-on alors? Les membres de la loge se jeter en bloc dans la mêlée en faveur de M. Bourassa contre M. Gouin.

En voulez-vous la preuve indéniable?

Elle a été donnée dans l' "Action" du 20 septembre 1913 par M. Olivar Asselin, l'agent d'élection de M. Bourassa dans cette circonstance:

"Quant à M. Bourassa, dit M. Asselin, je ne l'ai pas toujours connu aussi scrupuleux sur le caractère et les qualités de ses partisans. Qu'il fût élu contre M. Gouin en 1908 avec le concours actif de M. Langlois, de M. Paul Turgeon, de M. Gaston Maillet, de toute la loge maçonnique, c'est un fait que lui seul ignore, s'il l'ignore. Que ce concours lui était acquis, lui seul à cette époque l'ignorait, s'il l'ignorait."

Incompréhensible, me direz-vous.

Très compréhensible, au contraire, si vous savez voir que M. Bourassa a la malheureuse ambition de presque tout rapporter à sa propre gloire et non pas à celle de l'Eglise et de la patrie.

Quant à M. Gouin, nous devons lui donner les qualités qui font l'homme d'Etat: l'intelligence, l'énergie, l'autorité et la sincérité.

Sans être un catholique démonstratif, il ne se nourrit pas moins des grandes vérités de la Religion.

Nous l'avons vu, lors du congrès eucharistique de Montréal. Son discours a été admiré même par ceux qui étaient disposés le moins à son égard.

En somme, l'avenir dira que M. Gouin fut l'un de nos meilleurs premiers ministres.

Et nous voudrions que l'avenir dise aussi que M. Bourassa fut non seulement l'un de nos plus grands orateurs populaires, mais aussi un patriote et un catholique plus soucieux de plaire à l'Eglise et à la patrie qu'à des foules surexcitées.—"La Croix."

LA CULTURE MIXTE DANS L'OUEST

L'opportunité pour les fermiers de l'Ouest de s'adonner à la culture mixte, est prouvée tous les jours par la quantité énorme des produits de la ferme que les provinces des prairies sont obligées d'importer pour leur propre consommation. Ces produits, qui viennent de l'Orient ou de l'Australie, pourraient facilement être fournis par les fermes de l'Ouest elles-mêmes, si les propriétaires pouvaient abandonner l'idée de la culture exclusive des céréales sur une grande échelle.

Cependant, un fort mouvement réactionnaire en faveur de la culture mixte est commencé depuis quelque temps déjà et on espère qu'il produira des résultats efficaces; le Pacifique Canadien, qui compte pour beaucoup dans la colonisation de l'Ouest, a aussi voulu donner l'exemple en ouvrant son système d'irrigation aux fermiers désireux de s'occuper de culture mixte.

On estime que l'Alberta et la Colombie-Anglaise dépensent annuellement $8,000,000, seulement pour l'importation des produits agricoles que les fermiers de ces deux provinces pourraient cultiver eux-mêmes.

La semaine dernière, deux navires sont entrés dans le port de Vancouver, avec de fortes consignations de ces produits; l'un portait 90,000 lbs de beurre de la Nouvelle-Zélande, huit millions d'oeufs chinois et une énorme quantité de boeuf et de mouton; l'autre avait à son bord 2025 caisses d'oignons et 300 caisse de lapins, le tout évalué à plus de $500,000.

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le Conseil Municipal de la ville d'Edmonton réfère par les présentes aux contribuables pour obtenir leur approbation sur les questions suivantes:

Le Conseil doit-il passer des Règlements (by-laws) pour:

1.—Extension et outillage du service des tramways. Vingt ans, intérêt de cinq pour cent, système de fonds d'amortissement	$168,386.67
2.—Extension et outillage du service des téléphones. Vingt ans, intérêt cinq pour cent. Système du fonds d'amortissement	61,320.00
3.—Extension et outillage du service de la lumière et de la force électriques; vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	120,693.33
4.—Outillage et accessoires du service des pompiers; vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	63,753.33
5.—Entrepôts et magasins du service d'approvisionnements civique; vingt ans, cinq pour cent d'intérêt, système du fonds d'amortissement	29,200.00
6.—Achèvement du Pavillon des Animaux au parc de l'exposition, vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	78,840.00
7.—Achèvement et ameublement de l'édifice civique; vingt ans, intérêt cinq pour cent, plan du fonds d'amortissement	28,713.33
8.—Poste central de police et hall des pompiers, construction, ameublement et outillage, intérêt cinq pour cent système du fonds d'amortissement	252,580.00
9.—Escompte de la vente des débentures durant 1912-1913; vingt ans, intérêt à cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	178,120.00
10.—Part de la ville dans le programme de pavage en 1912-1913, vingt ans, cinq pour cent d'intérêt; système du fonds d'amortissement	163,520.00
11.—Améliorations au City Park comprenant bassins de natation, kiosques pour musique et abris. Vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	121,180.00
12.—Extension et ameublement de l'Hôpital Strathcona. Quarante ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	59,860.00
13.—Emplacements supplémentaires pour hall de pompiers, quarante ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	5,840.00
14.—Capital de roulement ou d'urgence, quarante ans, intérêt cinq pour cent système du fonds d'amortissement	2,099,966.75
15.—Supplément pour emplacement du poste central de police et hall des pompiers, quarante ans, intérêt à cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	24,820.00
16.—Ameublement et outillage du poste central de police et hall des pompiers, huit ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	9,246.67
17.—Part de la ville dans le programme d'ouverture de rues, construction de trottoirs et boulevards 1912-1913, huit ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	43,800.00
18.—Part de la ville dans le programme de pavage 1913, vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	595,680.00
19.—Part de la ville dans la construction des trottoirs de bitume en 1913, vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	10,220.00
20.—Part de la ville dans l'ouverture de rues, boulevards et trottoirs de bois pour 1913, huit ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	23,360.00
21.—Part de la ville dans le pavage et la construction de trottoirs de bitume en 1914, vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	245,280.00
22.—Part de la ville dans l'ouverture de rues et la construction de trottoirs de bois en 1914, huit ans, intérêt à cinq pour cent, système du fonds d'amortissement	24,820.00

Les propriétés assessables suivant le dernier rôle de cotisation revisé ont une valeur collective de $187,946,720.00.

La dette totale est de	$22,232,806,89
Améliorations locales et autres dettes non affectant les 20 pour cent de pouvoir d'emprunt	14,059,802.29
Dettes de débentures affectées par la limite des 20 pour cent —	8,173,004.60

Aucun montant de débentures, principal ou intérêt, n'est en arrérages.

Le Maire sera à son office à l'édifice civique, coin de l'Avenue Queen et de la rue Elisabeth, le mardi 31ème jour de mars 1914, entre les heures de 10 a.m. et midi pour la nomination d'agents aux polls en faveur des personnes s'opposant ou approuvant lesdites questions.

Le vote des contribuables aura lieu lundi, sixième jour d'avril 1914, entre 10 heures a.m. et 9 heures p.m., et les endroits désignés dans le by-law No 548 sont:

Elm Park Hardware Store, Avenue Brandon.
Campbell Block, 705 rue Sinclair, coin Ave Alberta et rue Sinclair.
Delton Hardware Store, 1418 Ave Alberta.
F. V. Parsons' Real Estate Office, Fort Trail, North Edmonton.
Patterson's Tin Shop, 1336 24e rue.
High School, Ave Churchill et 2ème rue.
Norwood Public School, Boulevard Norwood.
City Park Grocery, coin Agnes et Ave Pine.
Miller's Grocery, 1252 Kinistino, coin Kinistino et rue McCauley.
McCauley School, rue Heiminck.
Heintzman Piano Store, rue Rice.
Mercantile Grocery Store, 416 Ave Kinistino.
Alexander Taylor School, coin Avenues Jasper et Ottawa.
Edmonton Garage, 627 21ème rue.
Ecole Séparée Catholique Romaine, 3ème rue.
Donald Ross School, Ross Flats.
Clover Bar Cafe, coin Strathcona et Clover Bar Roads.
Rutherford School, coin 11e rue Est et 5e Avenue Nord.
Avonmore Mission Hall, Wye Road.
302 Avenue Whyte Est, coin 3e rue Est.
Star Cash Store, coin 5e rue Est et 6e Avenue Sud.
Tipton Investment Co. office, 24 Avenue Whyte Ouest
Queen Alexandra School, 2e rue Ouest et 4e Avenue Sud.

L'officier-rapporteur comptera les votes pour ou contre le by-law et en fera connaître les résultats à la salle du conseil, dans l'édifice civique, à midi le mercredi, 8ème jour d'avril 1914.

Nota. — Les agents devant assister au vote aux bureaux de scrutin, avant d'être nommés, devront prêter le serment spécifié dans l'article 257 de la Charte d'Edmonton, et on doit noter également que les bureaux de scrutin sont les mêmes que ceux employés pour la dernière élection municipale.

3-12-3t **GREFFIER DE LA VILLE.**

Vente à l'Encan

CHEZ

ERNEST LECOCQ

(qui vient de louer sa ferme)

Lundi 6 avril

à 11 h. 30, je vendrai à la ferme, 8 milles à l'ouest de St-Albert, et à 1 mille ½ au nord de l'école de Villeneuve, les animaux et articles décrits ci après:

CHEVAUX

Jument baie, de 6 ans, robuste, 1150 livres.

Jument brune, de 9 ans, robuste, pleine, 1200 livres.

Paire de chevaux gris, robustes, 7 et 8 ans, 2500 livres.

Jument brune de 3 ans, bien dressée, 1000 livres.

Cheval bai, de 3 ans, robuste, 1000 livres.

Jument, 9 ans, pleine, bonne travailleuse, 1000 livres.

Jument, 9 ans, pleine, bonne travailleuse, 1000 livres.

Jument, 4 ans, pleine, selle simple et double.

Cheval 3 ans, robuste, bien dressé au travail.

Pony roan, 5 ans, robuste, bien dressé, selle simple et double.

Poulain d'un an.

Cheval de 5 ans, bai, robuste, bon travailleur, 1450 livres.

Cheval de 8 ans, bai, robuste, bon travailleur, 1100 livres.

Cheval de 3 ans, gris, robuste, bon travailleur, 1050 livres.

Cheval de 8 ans, bai, robuste, bien dressé, 1200 livres.

Cheval de 4 ans, bai, robuste, bon travailleur, 1300 livres.

Jument de 7 ans, noire, robuste, 1000 livres.

Cheval de 4 ans, noir, robuste, bon travailleur, 1000 livres.

BETES A CORNES ET PORCS

3 vaches laitières, 6 porcs à l'engrais.

VOLAILLES

20 poules, — 4 oies dont un mâle.

OUTILS ARATOIRES ET VEHICULES

1 wagon, neuf, complet "New Ideal."

1 wagon, "Bain," bon, mais pas neuf.

1 wagon, "Democrate," état neuf.

2 bogheis, à roues caoutchoutées, très bons.

1 traineau, "bob sleigh," très bon.

1 traineau de promenade.

1 semoir, 16 semelles, état neuf "Massey-Harris."

1 disque, 6 pieds, "Cockshutt."

1 faucheuse, "Deering," bon état, mais pas neuf.

1 rateau "McCormick," neuf.

1 herse de fer, 4 sections.

1 charrue "Walking Stubble."

1 rouleau en bois.

1 arrache-pommes de terre, neuf.

1 semoir, 16 semelles, bon état.

1 charrue de 12 pouces, bon état.

1 disque, de 7 pieds, bon état.

1 charrue Sulky, à un soc, bon état.

1 wagon, bon état.

DIVERS

1 écrémeuse "De Laval."

2 barattes à beurre, bon état.

Chaînes, fourches, pelles et plusieurs autres articles utiles.

REPAS GRATUIT A MIDI

Conditions: Toutes sommes de $20.00 et moins, comptant. Sur les sommes plus élevées, on accordera un crédit de 10 mois aux acheteurs fournissant des billets endossés portant intérêt à 8 pour cent. 5 pour cent d'escompte sur les sommes plus élevées que $20 versées comptant. Rien ne pourra être enlevé avant que les conditions de la vente aient été remplies.

$50.00 de récompense à qui fera retrouver les chevaux décrits ci-dessous à M. R. W. Grierson, demeurant à 1 mille à l'ouest de North Edmonton: Un cheval noir de 4 ans, pesant environ 1300 livres; un cheval bai, de 4 ans, pesant environ 1200 livres, étoile blanche sur le front; un poulain bai, étoile blanche sur le front, 2 ans. **Téléphone R209 ou**

G. MORRIS Clerc. **C. H. WEBBER** Encanteur.

1629. 2-26 21

Vente à l'Encan

Chez

M. O. COMO

LE

Mercredi 1er avril

A 11 heures du matin, 1-4 de section S. E. 13-55-27, à 1 mille à l'ouest et 1 mille 1-2 au sud de Rivière-qui-Barre, je vendrai les animaux et articles décrits ci-après, savoir:

CHEVAUX

Jument brune, de 5 ans, robuste, 1600 livres.

Jument "Sorrel", de 6 ans, robuste, pleine, 1400 livres.

Jument baie, de 7 ans, robuste, 1200 livres.

Paire de juments brunes, de 3 ans, en pleine croissance, robustes, pleines, 2200 livres.

Jument de 9 ans, pleine, robuste, 1000 livres.

Paire de chevaux "bais" 4 et 5 ans, robustes, 2400 livres.

Cheval bai, de 4 ans, robuste, 1250 livres.

Poulain de 3 ans, robuste (d'étalon enregistré "Hamiltonian").

Poulain, de 3 ans, robuste, (d'étalon enregistré "Hamiltonian.")

4 poulains, de 2 ans, robuste, (d'étalon enregistré "Hamiltonian")

Jument, 9 ans, baie, 900 livres.

Jument, 6 ans, brune, robuste 1400 livres.

Jument brune, 7 ans, robuste, 1400 livres.

Jument baie, robuste, 6 ans, pleine, 1100 livres.

Cheval de selle, noir, 8 ans 800 livres.

ETALONS

Etalon de deux ans ans bai, race belge.

Etalon, 14 ans, bai, 1500 livres (cheval d'une grande utilité) cet excellent reproducteur, bien que non enregistré, a donné dans la région un bon nombre d'excellents poulains.

BETES A CORNES

11 vaches laitières — 3 génisses de 2 ans — un bouvillon de deux ans — 5 veaux de l'année.

PORCS

5 truis pleines — 2 truies de deux ans avec porcelets.

OUTILS ET VEHICULES

1 wagon, 1 démocrate, 2 traineaux de 2 pouces et demi; 1 charrue "gang" de 12 pouces, 1 charrue "Walking," 1 packer.

REPAS GRATUIT A MIDI

Conditions: Toutes sommes de $20 au moins, comptant. Sur montants plus élevés il sera accordé n crédit de 12 mois aux acheteurs fournissant des billets endossés portant intérêt à 8 pour cent. 5 pour cent d'escompte sur les paiements comptants de de somme audessus de $20. Rien ne pourra être enlevé avant que les conditions de la vente soient remplies.

G. MORRIS Clerc. **C. H. WEBBER** Encanteur.

3-19-21

La Politique Fédérale

(du point de vue libéral)

On a bien voulu me passer certains communiqués, écrits ou articles, comme vous voudrez les appeler, touchant la politique et ses méfaits.

A mon tour, je les passe aux autres, sans plus de cérémonie, en utilisant à cet effet les colonnes du "Courrier de l'Ouest."

En guise de commentaires, je borne mon effort d'aujourd'hui à les supplémenter, l'un après l'autre, de quelques réflexions EN UN MOT OU DEUX.

Veuillez lire tout cela, quelle que soit votre préférence politique; ça vous renseignera.

Les faits relatés sont indiscutables. Libre à chacun, suivant son parti politique, de prendre ou de laisser les appréciations personnelles du ou des auteurs.

JEAN-BAPTISTE.

SAM HUGHES

ENCORE LUI--TOUJOURS LUI

ADMINISTRATION SCANDALEUSE DU COLONEL

SAM HUGHES ET LES SPECULATIONS SUR LES TERRAINS MILITAIRES. — SPECULATIONS VEREUSES.

Tristes révélations à la Chambre des Communes. — Achat concussionnaire d'un terrain à Dorval.

Un des pires scandales qui aient jamais été enregistrés dans les annales du Dominion a été exposé à la Chambre cette semaine.

On a encouragé les amis du gouvernement à spéculer sur des terrains que le gouvernement devait acheter, autant dire qu'on leur a versé directement des fonds publics.

La manière dont l'affaire a été conduite jette un triste jour sur le Ministre de la Milice et sur son département. Voici les faits exposés à la Chambre:

Le 23 mai 1912, le Ministre de la Milice passa un arrêté en Conseil l'autorisant à dépenser $180,000 pour l'achat d'un camp militaire près de Montréal. "Dix jours plus tard" le major Rodden achetait, pour $36,496, la propriété connue sous le nom de Ferme McIntyre; il y ajoutait une autre propriété "la Piste de Bel Air" qu'il avait payée $48,500 l'année précédente.

Les deux propriétés lui revenaient donc à $84,996. Le 17 juin — neuf jours plus tard — le Ministre de la Milice signait un chèque de $180,000 en faveur de MM. Rodden, Farr et Cameron.

Le 24 juin, MM. Rodden, Farr et Cameron émirent un certificat établissant que les titres sur les terrains étaient prouvés. A la même date, le chèque fut touché: à la même date les titres sur la propriété furent émis et le jour suivant, le 25 juin, la transaction fut enregistrée.

Lorsque l'attention du public fut attirée sur ce trafic en août dernier, le colonel Hughes publia une déclaration qui contenait le paragraphe suivant: "Les agents du gouvernement qui ont choisi la propriété et conclu le marché sont le colonel Labelle et le colonel Wilson. Leur honorabilité et la réputation dont ils jouissent fournissent une réponse suffisante à ces accusations de gaspillage de fonds publics. Je ne sais rien de la propriété moi-même."

Or le colonel Hughes savait fort bien qu'il avait passé lui-même un arrêté en conseil spécifiant que le prix à payer devait être 180,000 avant même que le major Rodden eût acheté la propriété MacIntyre.

Peut-on, devant ces faits, douter qu'il en ait informé ses amis et que ceux-ci aient fait alors les achats nécessaires, puis revendu au gouvernement, au chiffre spécifié dans l'arrêté en conseil du colonel Hughes, réalisant ainsi un profit de $95,000 sur une transaction de quelques jours et qui ne comportait pas le moindre risque.

Au public de se faire une opinion sur le colonel Hughes et sur cette transaction!

* * *

En un mot, le ministre a acheté UN TERRAIN à des amis qui n'en étaient pas encore propriétaires.

Il leur a fourni, à même les fonds publics, l'argent nécessaire pour l'achat de ce terrain que le gouvernement pouvait acheter directement de l'ancien propriétaire, aussi bien que les amis du colonel.

Le profit de 95,000, réalisé par cette tricherie, est un VOL au détriment du peuple.

Les Cabaleurs récompensés

$1,000 de commission à un cabaleur tory.—Achat d'une ferme sans valeur payée $13,000.

EN TOUT: $14,000 AU DIABLE!

Le gouvernement Laurier a été renversé au moment où des dispositions venaient d'être complétées pour l'établissement d'une ferme expérimentale au Nouveau-Brunswic.

Le directeur des fermes expérimentales, M. Grisdale, avait recommandé l'achat d'un emplacement. Mais lorsque le gouvernement conservateur vint au pouvoir, l'hon. Martin Burrell, ministre de l'Agriculture à Ottawa, trouva que la ferme recommandée, admirable à tous les points de vue, avait un petit défaut: Elle appartenait à un libéral.

On choisit donc un autre emplacement à environ trois milles de Frédéricton et l'on autorisa M. A. D. Thomas, de Frédéricton, Grand-Maître de la loge des Orangistes, à conclure le marché. Cette ferme a coûté $13,000. Nous voyons dans le rapport de l'auditeur général que la commission payée à M. Thomas pour l'achat de cette ferme a été de $1,000.

Il y a plus: Il est très douteux que la ferme en question convienne pour l'usage que l'on en veut faire.

A la Chambre, le 26 février dernier, M. Carvell, député de Carleton, N.B., défia le Ministre de l'Agriculture de prouver que cet emplacement était plus désirable que l'autre.

M. Carvell déclara qu'aucun député du Parlement n'accepterait cette ferme de 13,000 à titre de don gratuit, s'il lui faillait en tirer sa subsistance. Aucun membre du Parlement, déclara-t-il, ne voudrait donner $1,000 pour la ferme tout entière.

Le ministre de l'Agriculture, l'hon. M. Burrell, n'a rien eu à répondre à l'une ou à l'autre de ces accusations.

* * *

En un mot: Pour en faire une ferme expérimentale, le gouvernement d'Ottawa a payé $13,000 une terre dont personne ne voudrait pour rien à condition de la cultiver, tant elle est mauvaise.

C'est l'argent du peuple que le gouvernement partage avec des amis.

A Propos d'une Commission

ON DEMANDE UN HOMME DE PAILLE.

Le rapport de la Commission d'enquête du Transcontinental ne dit pas ce que cette enquête a coûté.

Le premier jour de l'an 1912, le gouvernement Borden aurait pu insérer l'annonce suivante dans tous les journaux torys du pays:

"ON DEMANDE! Deux Commissaires pour faire un rapport au gouvernement, condamnant la façon dont le chemin de fer Transcontinental a été construit par l'administration Laurier. On paiera pour leurs services, à titre de traitement pendant les deux premières années, la somme de $66,503.43. On donnera pour frais de voyage et autres frais, $11,884.96. On fournira un wagon privé avec valets, etc. au prix de $17,500; enfin, on dépensera au total $95,888.39. Il y aura peut-être d'autres récompenses. S'adresser au gouvernement Borden."

* * *

Voilà une annonce qui représente très fidèlement l'attitude du gouvernement Borden en ce qui concerne le rapport de la Commission d'enquête du Transcontinental.

Les Commissaires, MM. Gutelius et Lynch-Staunton, ont été nommés le 1er février 1912 avec un traitement de $65 par jour et les frais.

Un état de comptes, déposé il y a quelques jour par le gouvernement à la Chambre des Communes, nous apprend que M. F. P. Gutelius a reçu pour sa part, 27,465.48, et M. Lynch-Staunton, $24,038.01, plus la somme de $11,884.96 pour autres frais.

En consultant les rapports du gouvernement, on voit que M. Gutelius a touché également, depuis le 1er mai dernier, jour où il a été nommé directeur de l'Intercolonial, un traitement de $20,000 par an, ce qui représente, jus-

Suite à la page 5

LA POLITIQUE FEDERALE

Suite de la page 4

qu'au milieu de février 1914, moment où l'état de comptes ci-haut mentionné a été fait, $14,999.94. Ainsi, en deux ans, il a touché en traitements et en frais de voyage la somme de $42,465.12.

M. Gutelius avait également à sa disposition un wagon privé qui a coûté $17,500 au gouvernement.

Il serait bien étonnant que le gouvernement Borden n'eût pas réussi dans ces circonstances à obtenir un "bon" rapport.

L'état de comptes officiel ne dit pas si les dépenses encourues par M. Lynch-Staunton, alors qu'il faisait la campagne pour le parti conservateur dans Bruce Sud en octobre dernier, ont été comptées?

* * *

En un mot, le gouvernement Borden, pour engager deux hommes de paille, savait où les prendre, sans avoir recours à une annonce dans les journaux. Mais il n'a pu, en ce cas, donner la "job" au plus bas soumissionnaire.

La statistique officielle sous les Torys

FALSIFICATION OFFICIELLE.—CANAILLERIE SANS PRECEDENT.

Le Ministre de l'Agriculture est forcé de faire des excuses au Parlement et au public.

Au cours de la discussion sur les crédits agricoles qui a eu lieu l'après-midi et le soir du 26 février, l'hon. M. Burrell, ministre de l'Agriculture, a déclaré qu'il ne niait pas l'existence d'inexactitudes dans la nouvelle Gazette agricole publiée sous ses ordres.

Pressé de questions par M. Carvell, député de Carleton, il a admis que ces erreurs étaient très graves et que son Ministère était entièrement à blâmer.

Il a promis à M. Carvell que les corrections nécessaires seraient faites dans le numéro de mars de la Gazette agricole et qu'il déposerait dans l'intervalle, sur la table de la Chambre, une liste complète de ces corrections. Il a promis également d'envoyer une copie de l'état corrigé à toutes les personnes qui avaient reçu un exemplaire du numéro de février.

Pendant cette discussion, M. Sinclair, député, a exprimé le regret de ce que les renseignements contenus dans une publication du gouvernement, fussent inexacts. C'est la deuxième fois, cet hiver, dit-il, qu'ils constate que les chiffres cités dans les livres du gouvernement ne correspondent pas aux faits.

Personne jusqu'à cette année n'aurait pensé à mettre en doute les rapports des Livres bleus. Aujourd'hui il est clair que des inexactitudes s'y glissent et ce qui est malheureux c'est que toujours ces erreurs sont de nature à nuire aux libéraux et à faire de la réclame aux conservateurs.

Sans la vigilance de l'Opposition au Parlement qui a exposé ces erreurs dans le premier numéro de la Gazette agricole, il serait difficile de dire jusqu'où l'administration pouvait aller dans l'instruction des cultivateurs avec des chiffres tronqués!

* * *

EN DEUX MOTS: La Gazette agricole du gouvernement d'Ottawa n'a pas été instituée pour renseigner les cultivateurs, mais pour les tromper.

C'est à l'aide du mensonge et de la fausse représentation que le très honorable R. L. Borden est parvenu à capter le pouvoir, avec son trust de l'hypocrisie organisée et des millionnaires sans âme.

Il ne pourra s'y tenir que par les mêmes moyens.

A quand l'Annexion

NI TROC NI COMMERCE AVEC LES YANKEES.

Vous en souvenez-vous?

Un rapport présenté à la Chambre cette semaine, par l'hon. Dr Reid, ministre des douanes, en réponse à une question posée par M. Michaud, M.P., montre que la valeur totale de toutes les marchandises venant des Etats-Unis et importées au Canada pendant la dernière année fiscale a été de $455,322,535.

Le montant total de droits payés sur ces marchandises venant des Etats-Unis a été de $68,929,805.04.

L'état ci-joint qui établit une comparaison entre le commerce du Canada et celui de la Grande-Bretagne, entre le Canada et les Etats-Unis en ces six dernières années, est fort intéressant, et fournit matière à réflexion.

MARCHANDISES VENANT DES ETATS-UNIS

		Droits payés
1908-	$210,652,825.	.$27,132,543
1909-	180,026,550.	. 22,526,806
1910-	223,501,809.	. 29,515,836
1911-	284,934,739.	. 37,854,727
1912-	356,354,478.	. 49,117,584
1913-	455,322,535.	. 68,929,805

MARCHANDISES VENANT DU ROYAUME-UNI

		Droits payés
1908-	$ 94,959,471.	.$17,265,293
1909-	70,682,944.	. 13,449,341
1910-	95,350,300.	. 18,032,629
1911-	109,936,462.	. 20,756,810
1912-	116,907,022.	. 22,367,039
1913-	138,761,568.	. 27,128,908

Voici quelle a été l'augmentation du commerce depuis que les conservateurs sont au pouvoir:

Grande-Bretagne, 45 pour cent.

Etats-Unis, 100 pour cent.

Tous les autres pays, 68 pour cent.

Le parti tory soutenait autrefois que l'augmentation de commerce avec les Yankees conduirait fatalement à l'annexion. Qu'a-t-il à dire maintenant?

A-t-il oublié son cri de guerre pendant la campagne de réciprocité de 1911 ou en reconnait-il la fausseté?

* * *

En deux mots: M. Borden et nos millionnaires torys n'ont jamais redouté l'annexion ni les Américains.

Ils n'ont jamais pensé que du commerce avec les Etats-Unis naîtrait nécessairement l'annexion à ce pays.

Mais, pour finasser, et dans un but d'intérêt sordide, ils ont imaginé de faire un épouvantail de l'annexion, tant et si bien que le peuple familiarisé avec la peur commence à s'en moquer.

Grâce à cette finasserie, l'annexion de fait est plus proche maintenant qu'on ne pense.

Nos millionnaires protectionnistes, pour la saluer, seront les premiers à faire la courbette jusqu'à terre.

En promenade

IL EST ALLE SE PROMENER POUR NE PAS AVOIR A SE DEMENER.—QUAND VA-T-IL SE RAMENER?

Le Ministre des Chemins de fer va chercher la santé mais il laisse à ses collègues bien des difficultés à régler.

L'hon. Frank Cochrane, ministre des chemins de fer, est parti en Europe où il passera de longues vacances; il ne reviendra pas à la Chambre durant cette session.

On sait que le soin de sa santé exige un long repos. Mais on sait aussi que M. Cochrane était fort heureux de pouvoir s'en aller.

Il s'est lavé les mains de l'emprunt proposé pour le chemin de fer Nord-Canadien et il laisse les alliés et amis en rivalité du gouvernement se chamailler entre eux et avec ses sollègues, les autres ministre, c'est-à-dire le Nord-Canadien et le Pacifique Canadien, régleront avec ses collègues la question de savoir si le Trésor public ne pourrait s'ouvrir pour l'un des deux ou pour les deux à la fois.

Il laisse également aux autres ministres le soin d'expliquer et de défendre le rapport de MM. Gutelius et Lynch-Staunton.

Il laisse au Ministre intérimaire des chemins de fer, l'hon. Dr Reid, le soin de régler les différends qui se sont élevés entre le gouvernement et ses partisans des provinces maritimes, sur des questions de patronage, sur la distribution des postes administratifs dans l'Intercolonial.

Il laisse à l'hon. Dr Reid et à l'hon. J. D. Hazen la tâche pénible d'expliquer les bévues et les incuries commises aux travaux du havre de Port Nelson et la perte de centaines de mille piastres qui en est résultée pour le public.

A suivre

Achetez chez nos annonceurs, et en ce faisant mentionnez notre journal

LES REVOLUTIONS D'AMERIQUE

La révolution mexicaine trouve de l'écho. Sur vingt républiques de l'Amérique latine, une demi-douzaine viennent d'ajouter une page tumultueuse à l'histoire déjà longue des révolutions sud-américaines.

Hier c'était Haïti déchirée par les fureurs de deux Orestes, le président renversé Michel Oreste, le président triomphateur Oreste Zamor. Celui-ci est aujourd'hui le maître. Mais son pouvoir est encore contesté par le sénateur Davilmar Théodore.

La république voisine de St-Domingue sort à peine d'une agitation révolutionnaire mal contenue par le demi-contrôle qu'y exercent les Etats-Unis. Le Nicaragua est en état de siège et fort indocile à la surveillance financière nord-américaine instituée par un récent traité.

Au Vénézuéla, c'est une révolution fantôme, organisée, d'après les uns, par l'introuvable Castro, dictateur exilé, disparu, inventée, d'après les autres, par le président Gomez lui-même, qui cherche à se maintenir au pouvoir en éludant, sous prétexte de trouble, les élections présidentielles d'avril.

En même temps, dans l'Equateur, le parti de l'ancien président Alfaro, si cruellement lynché à Quito, il y a deux ans, crie vengeance. Il a repris la campagne avec ses bandes armées et tient le port d'Esmeraldas contre les forces du président Léonidas Plaza.

Au Pérou, le congrès et l'armée viennent, parmi de sanglants incidents, de renverser, d'emprisonner et d'exiler le président Billinghurst. C'est l'épilogue d'un conflit dans lequel il est malaisé de discerner qui, des deux adversaires, a le plus abondamment violé la constitution de 1860.

C'est là un tableau fâcheux, auquel on peut heureusement opposer quelques traits favorables; et d'abord l'élection présidentielle paisible et entourée de garanties à laquelle la Colombie a procédé le 8 février. Cette élection a donné la victoire au candidat conservateur, M. Conchat, avec un programme de conciliation qui apaise les partis opposés.

Cette république assagie par par ses malheurs, dépouillée de l'isthme et du canal interocéaniques, a senti au moment où elle va régler ce compte avec les Etats-Unis, la nécessité de mettre un terme aux divisions intestines qui lui valurent la sécession et la spoliation de Panama.

Calmes aussi, les deux grandes républiques espagnoles du Sud-Amérique, qui semblent surtout désireuses de sortir de la crise financière par une politique d'économie sévère et d'équilibre budgétaire, par la vente aussi des dreadnoughts qu'elles avaient acquis à grands frais, sans impérieuse nécessité militaire et sans calculer exactement la charge que ces "éléphants blancs" feraient peser sur leurs finances mégalomanes. Dans l'Argentine, au Chili, la politique, tant extérieure qu'intérieure, est résolument pacifique.

Par contre, il se passe au Brésil des événements dont il est impossible, pour le moment, d'apprécier la gravité. L'Etat de Ceara, et peut-être aussi les Etats voisins, sont en révolte ouverte. En même temps, l'élection présidentielle, qui doit pourvoir au remplacement du maréchal Hermès de Fonseca, donne lieu à des désordres à Rio-de-Janeiro et dans les villes voisines. D'après les dernières informations, le candidat du parti républicain conservateur, M. Wenceslao Braz, n'avait plus de concurrent, et son élection paraissait assurée, à la suite du désistement de M. Ruy Barbosa, sans contestation ni lutte. Mais il faut croire que les choses n'ont pas marché aussi bien qu'on l'espérait, puisque l'état de siège a été proclamé à Rio-de-Janeiro.

En somme, le fonctionnement régulier du gouvernement constitutionnel n'est pas plus assuré au Brésil qu'ailleurs.

Toute l'Amérique latine souffre du même mal, et ce n'est pas de Washington, nous le craignons, que viendra le remède. Si le président Wilson s'était fait des illusions à cet égard, il doit commencer à en revenir. Sans doute ne referait-il pas aujourd'hui son discours de Mobile, dans lequel il notifiait que les Etats-Unis ne toléreraient plus chez les républiques sud-américaines le désordre et les gouvernements inconstitutionnels. Impitoyable au coup d'Etat mexicain, M. Wilson est indulgent au coup d'Etat péruvien, à la révolution haïtienne, à la dictature du Vénézuéla, demain sans doute à la révolution brésilienne qui se prépare. On voudrait croire que le président a enfin compris que les conceptions, les tendances, le caractère politique des républiques sud-américaines sont trop différents de l'esprit et des moeurs des Etats-Unis pour qu'une même discipline puisse s'appliquer aux unes et aux autres.

UNE BROCHURE DE COLONISATION SUR L'ALBERTA

"L'Alberta Centrale" par le Rév. J. A. Normandeau.

Nous annoncions dans notre dernier numéro la publication, par le Rév. J. A. Normandeau, d'une brochure de colonisation concernant l'immigration en Alberta.

Cette brochure, que nous avons pris grand intérêt à lire, est fort intéressante et contient des renseignements très précieux pour les futurs colons qui projettent de venir s'établir en Alberta.

Le Rév. M. Normandeau a eu l'excellente idée de diviser son ouvrage en questions et réponses d'une remarquable précision et d'une grande clarté.

Voici quelles sont les principales questions traitées dans cette petite brochure:

Ce que l'on entend par Alberta Centrale. — Avantages de cette région. — Les terres gratuites. — Où sont-elles situées. — Quel est le capital nécessaire pour réussir sûrement. — Quelle est la culture préférable. — Illusion ! ! ! Préjugés, erreurs, malentendus, fausses notions ! ! — Le climat. — Que faut-il pour cultiver. — Drainages. — Taxes. — Chemins de fer. — Ecoles. — Colonisation organisée. — Comment se rendre dans l'Ouest.

On peut juger par la nomenclature de ces chapitres que, sous une forme réduite, le Rév. Normandeau, grâce à sa profonde expérience, a su faire une oeuvre complète.

Nous conseillons vivement à tous nos lecteurs des Etats-Unis et de l'Est canadien qui désirent venir s'établir en Alberta de se procurer cette brochure précieuse à de nombreux points de vue.

Le Rév. M. Normandeau expose franchement aux futurs colons la nouvelle vie qui les attend dans l'Ouest; et il promet aux travailleurs, aux énergiques, aux vaillants qui veulent s'affranchir du joug des manufactures et n'ont pas peur du travail, une aisance honorable après quelques années d'efforts et une existence libre et saine dès le début. L'auteur fait également justice en quelques mots de la ridicule légende des rigueurs de l'hiver dans l'Alberta.

Le Rév. M. Normandeau a fait une oeuvre extrêmement utile en résumant d'une façon concise sa connaissance parfaite de l'Alberta et sa profonde expérience de la colonisation, dans le but d'en faire bénéficier les nombreux compatriotes qui ont en ce moment les yeux fixés sur l'Alberta. Nous lui offrons nos vives félicitations.

La brochure "L'Alberta-Centrale" est envoyée gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande au Rév. M. Normandeau, colonisateur, 306 rue St-Antoine, Montréal, P. Q.

ECHOS

En vue de familiariser les nombreux Chinois des Etats-Unis et du Canada avec la Compagnie du Pacifique Canadien et sa ligne de communication entre l'Amérique et la Chine, les autorités du C. P. R. ont cru que pour cela, il fallait s'intéresser à ceux-ci dans leur propre langue. On vient donc de publier à New-York l'un des pamphlets de chemin de fer les plus originaux qui soient; imprimé en chinois, il a été composé par un littérateur chinois distingué de la métropole américaine.

Ce pamphlet qui est de forme ordinaire se lit de haut en bas; il vante le bien-être qu'un passager peut trouver à bord des paquebots que la compagnie a en service entre Vancouver et Shanghaï l' "Empress of Asia" et l' "Empress of Russia."

Cette nouvelle publication est une preuve de la bonne volonté du C. P. R. pour satisfaire les diverses nationalités disséminées sur son immense réseau.

LA LOI DE TROIS ANS

L'article 46 et les jeunes Français établis à l'étranger.

On nous adresse fréquemment des demandes d'information sur les articles de la nouvelle loi militaire française — la loi de trois ans — qui concernent les jeunes Français établis en Amérique. C'est principalement l'article 46 de cette loi qui nécessite des explications; il y est dit qu'une jeune Français, s'il a quitté la France avant l'âge de dix-huit ans, peut obtenir un sursis d'incorporation et n'accomplir qu'un an de présence effective sous les drapeaux, mais c'est à la condition de rester à l'étranger et de ne pas faire en France un séjour de plus de trois mois dans le courant d'une même année.

C'est un député des Basses-Alpes, M. André Honnoral, qui a pris l'initiative de faire introduire dans la nouvelle loi militaire une série de dispositions en faveur des Français des pays d'outre-mer.

Ces dispositions figurent aux articles 25, 45 et 46 de la loi du 7 août 1913.

Elles ont pour objet:

1. De permettre aux Français qui veulent se fixer dans les pays d'outre-mer de se libérer de leurs obligations militaires, dès leur 18e année;

2. D'accorder à tous les jeunes gens de la classe 1913, qui sont domiciliés à l'étranger, un sursis d'office, lorsqu'ils n'auront pas répondu à l'appel de leur classe;

3. De faire bénéficier les jeunes Français, nés ou établis à l'étranger dans les pays d'outre-mer avant l'âge de 18 ans, des avantages dont bénéficient les jeunes Français des colonies françaises.

Or, nous apprenons que M. André Honnorat a reçu du ministre de la guerre la lettre suivante que nous croyons devoir reproduire, afin de renseigner exactement nos lecteurs français sur l'étendue des avantages que leur assurent les nouveaux textes.

Voici la lettre du ministre de la guerre:

"Monsieur le député et
cher collègue.

"Vous m'avez signalé l'intérêt qu'il y aurait à préciser le sens des dispositions de l'article 46 de la loi du 7 août 1913, en ce qui concerne les conditions du séjour annuel de trois mois que peuvent être autorisés à accomplir dans la métropole les jeunes Français établis dans les pays d'outre-mer; vous m'avez demandé en même temps si ces jeunes gens pourraient être admis à jouir en France de sursis d'incorporation, tout en continuant à bénéficier de la situation spéciale qui leur est octroyée par l'article 90 de la loi du 21 mars 1905.

"En ce qui concerne le premier point — séjour annuel, — les articles 20, 6e alinéa, et 46 de la loi du 7 août 1913 stipulent que les Français résidant à l'étranger, hors d'Europe et des pays limitrophes de la Méditerranée, peuvent séjourner en France pendant une période de trois mois, dans le courant d'une même année.

"Rien n'empêche donc des jeunes gens d'effectuer, dans la métropole, un séjour de six mois consécutifs répartis par périodes égales de trois mois sur deux années successives.

"Il est certain, d'autre part, que les Français visés à l'article 46 de la loi du 7 août 1913 et admis à bénéficier de l'article 90 de la loi du 21 mars 1905, peuvent obtenir des sursis d'incorporation dans les conditions prévues aux articles 20 et 21 de cette dernière loi.

"Cependant, ils ne conservent le droit de n'accomplir qu'une année de présence effective sous les drapeaux que s'ils continuent à remplir, au point de vue de leur résidence, les conditions fixées par l'article 46 précité, pendant la période où ils sont placés en sursis.

"Leur séjour en France, pendant cette période, pour une ou plusieurs années, constituerait une dérogation à cette clause fondamentale, entraînerait la rupture du contrat qui les lie, et aurait pour conséquence d'astreindre ces jeunes gens à accomplir la durée du service normal dans un corps de troupe de la métropole. — Art. 90 de la loi du 21 mars 1905, dernier alinéa.

"Je crois devoir ajouter que la plupart d'entre eux, et spécialement ceux de l'Amérique latine auxquels vous faites allusion, seront, dans la pratique, dispensés de la présence effective sous les drapeaux en raison de leur éloignement des régions où stationnent des corps de troupe française. Ceux qui se trouveront dans cette situation n'auront donc aucune raison de demander des sursis d'incorporation, mais ils n'en seront pas moins tenus de continuer à remplir les conditions de résidence fixées à l'article 46 de la loi du 7 août 1913, s'ils ne veulent être astreints à accomplir la durée légale du service.

"Agréez, monsieur le député et cher collègue, les assurances de ma haute considération.

"Le Ministre de la Guerre.
"Pous le Mnistre et par son ordre:
"Le chef-adjoint du cabinet."

-:- COIN FEMININ -:-

AU RAYON DES CHAPEAUX

—Something for you, Madam?...

Merci, je ne désire rien... Cinq minutes seulement d'oubli de la part des vendeuses pour considérer, appuyée contre le comptoir jonché de "formes" à bon marché qui sentent le vernis, la petite comédie de l'éternelle coquetterie féminine qui se déroule autour du miroir à quatre pans.

Deux premiers rôles. Quarante ans à eux deux. Des cheveux blonds à foison: les uns dorés, onduleux et artistement coiffés; —, les autres, lisses et cendrés, ramassés en d'épaisses tresses sur la nuque. De l'élégance, trop d'élégance, qui sonne faux dans ce magasin de nouveautés; — de la pauvreté, sans apparence de misère, mal' à l'aise devant cette glace qui reproduit à l'infini une vision de blanches lingeries, de chapeaux empanachés et fleuris. Deux comparses: une dame d'âge plus que moyen, grise de cheveux et douce de visage; — un homme, jeune, gauche et laid et très embarrassé de son personnage. Inutile d'ajouter que le hasard seul a réuni aujourd'hui, au rayon des chapeaux chez XXX., Dora et Parinka, la mère de la première et le fiancé de la seconde.

Dora? Oui, vous savez bien, Dora ,de l' "Eve Victorieuse." Je viens de relire le livre de Pierre de Coulevain, et je m'obstine à vouloir que l'une de ses héroïnes évolue et se trémousse devant le grand miroir complaisant qui reflète ses gestes impatients d'enfant gâtée, ses mines de coquette, cherchant la pose seyante sur les cheveux mousseux. Depuis quand essaie-t-elle des chapeaux? J'arrive. Un peu partout s'éparpille des formes étroites et larges, hautes et basses, toutes, sont blanches et gisent comme de grands papillons morts. Du blanc! elle ne veut que du blanc! Et la vendeuse, patiente, dévalise les tiges de fer supportant les modèles de Paris. Rien n'existe pour Dora, dans le magasin vaste et bourdonnant, que la belle fille souple, un peu grasse, que sa volonté de femme anime du puissant désir de plaire. Chaque nouvelle fantaisie en paille, en taffetas, en tulle ou en fleurs est accueillie avec une exclamation de plaisir. Les yeux brillants, elle se tourne vers sa mère, élève un peu entre ses mains la petite chose précieuse et fragile, se recule, s'avance, cherche le point; puis, lentement, les bras levés et arrondis en une pure ligne d'amphore, elle la dépose sur sa tête, l'enfonce un peu plus, engloutit la blondeur de ses cheveux, soulève à gauche, incline à droite, se recule encore, d'une allure dégagée, s'approche à nouveau, une main soulevant légèrement la jaquette de drap clair sur la blouse de dentelle, l'autre retroussant la jupe drapée en un soupçon de paniers Louis Quinzième. C'est Eve parée pour la conquête... Et cependant, cependant un fin pli s'est formé sur les deux doigts de front que la toque composée de cinq gros lys blancs veut bien laisser à découvert. Non, décidément, ce n'est pas cela!... D'un doigt nerveux elle redresse une fleur, abaisse l'aigrette souveraine, jette, par-dessus l'épaule, une remarque à sa mère... Ah non! ce n'est pas cela du tout!... Vite, vite, où est son chapeau à elle? On ne la reprendra plus à venir essayer des chapeaux dans un magasin de nouveautés!... Elle fourrage dans la montagne méprisée de rubans et de fleurs, exhume une toque sombre casquée de deux ailes rigides, la plante à la hâte sur ses cheveux et, sans admirer l'adorable tête de Minerve qu'elle vient ainsi d'improviser, elle fuit, suivie de sa mère, grise et douce, mais non sans rire, amusée en découvrant Parinka, essayant aussi des chapeaux.

Parinka? Oui Parinka, ou Annioucha, si vous voulez, la petite Galicienne de Chipman ou de Karapouka. Pâques est proche et aussi son mariage avec Kasimir ou Ludwig. Or Parinka a décidé de s'américaniser à l'occasion de ce jour solennel et c'est pourquoi Kasimir ou Ludwig tient entre ses doigts gauches le foulard de soie crème, enluminé de fleurs bleu pâle, la coiffure ordinaire de Parinka, pendant que celle-ci s'acharne à faire entrer dans la "passe" trop étroite l'énorme chignon de tresses blondes. Kasimir sourit maintenant aux efforts de sa fiancée, sans oser venir à son aide. Des acheteuses s'amusent. La difficulté est enfin vaincue. Parinka essuie son visage rouge de fatigue et d'émotion. Elle n'a pas un regard pour le miroir: sa finesse de femme fruste mais qui aime lui fait d'abord chercher les yeux de son ami, ils la renseigneront plus sûrement sur le succès de sa transformation. Le bon sourire niais de Kasimir s'est teinté d'un peu d'inquiétude. Est-ce bien elle, Parinka, cette grosse face aplatie et rougeaude, auréolée par cette paille rude et noire au-dessus de laquelle se balance un jardin fleuri de roses jaunes et rouges? Ce sont toujours les mêmes yeux clairs, couleurs du ciel lointain, qui l'ont fait l'aimer mais dans l'ombre du chapeau il se foncent et perdent ce charme, qu'inconscient, il subissait...

Parinka, blonde petite Parinka, avez-vous senti mon âme, soeur de votre âme de femme, frémir et se tendre, conseillère, fraternelle?... Vous avez jeté un regard sournois autour de vous: les vendeuses s'empressaient auprès d'autres clientes, une apprentie, au minois de trottin parisien, repeuplait la forêt de tiges de fer découronnée pour Dora, vous n'avez pas remarqué que cette apprentie maniait les chapeaux avec les gestes tendres de ceux que pénètrent la beauté des choses, non, non! vous avez constaté que personne ne vous observait et, rapidement, d'un seul geste vigoureux, vous avez arraché l'horreur noire, fleurie de rouge et jaune, et, prestement, sur vos tresses blondes défaites, vous avez remis le foulard crème que le pouce plie aux coins des tempes. Parinka, vous êtes devenue subitement jolie!... Mais déjà vous vous perdiez dans la foule, suivie par ce bon Kasimir au sourire si niais, mais si heureux...

—Something for you, Madam?...

MAGALI.

Clair de Lune

A un Pierrot de la dernière mascarade.

Veux-tu savoir pourquoi,
Au bord du ciel, la Lune,
Hier, en joyeux émoi
Riait dans la nuit brune?

Dis-moi, te souvient-il
De l'étrange aventure
Qu'eût Pierrot, en Avril,
Par une nuit trop pure?

D'elfes et de lutins,
Ce soir, l'ombre était pleine.
Il allait incertain,
Rêveur, tout à sa peine.

Au bas du mont fleuri,
Il a vu Colombine.....
Il en restait meurtri
Et fuyait la gredine.

Le voyant éperdu,
Dame Lune, avisée,
Fit d'un rayon tendu,
Une sente fleurie.

Et Pierrot soucieux,
S'en allant par mégarde
Jusques au fond des cieux,
S'y perdit... Dieu le garde.

Depuis la Lune, au soir,
Ne trouvait plus de charmes
Et, de ne plus le voir,
Versait de grosses larmes.

Mais lorsque tu parus,
Bulle exquise de rêve,
Les lutins, accourus,
A leurs jeux firent trêve.

Tu passas en clarté,
O Spectre de lumière,
Ainsi qu'un lys jeté
A la Nuit printanière.

Et Phoebé, de là-haut,
Sous ton masque de soie,
Te prenant pour Pierrot,
Ne se tint plus de joie.

Aussi voilà pourquoi,
Au bord du ciel, la Lune,
Hier, en joyeux émoi,
Riait dans la nuit brune.

Ph. MONTAIG.

Edmonton, février 1914.

Chapeaux de printemps:

—Je voudrais une garniture pas ordinaire... Quelque chose qui ne soit pas à la portée de tout le monde...

—Nous pourrions ajouter sur le côté un petit tube de radium de dix mille francs .. Cela empêche tout de suite le modèle de tomber dans la confection...

A NOS ABONNES

Un certain nombre d'abonnés du "Courrier de l'Ouest" doivent des arrérages d'abonnement à l'administration de notre journal. La petite dette de chacun d'eux prise séparément est peu de chose! Mais on connait le proverbe: "Ce sont les petits ruisseaux....?"

La publication d'un journal est onéreuse et le revenu provenant du paiement des abonnements est indispensable pour "boucler le budget." Certains abonnés sont en retard de deux ou trois années: ces abonnés, nous en sommes certains, n'hésitent pas à payer les factures de leurs fournisseurs; pourquoi négligent-ils celle de leur journal?

Il ne viendra à personne l'idée qu'un journal puisse être servi, chaque semaine, gratuitement à plusieurs milliers de personnes. Avant de pouvoir expédier le journal à sa clientèle l'administration a dû payer le papier, la main-d'oeuvre, etc., elle a donc droit, en retour du service de son journal, d'être indemnisée de ces frais.

Nos abonnés retardataires, qui chaque semaine reçoivent la visite du "Courrier," songent-ils à cela?

Nous livrons ces quelques réflexions à leur méditation. Un avis à été envoyé à chacun d'eux fixant le montant de leur petite dette; un prompt règlement de celle-ci serait pour nous le meilleur des encouragements dans la lutte que nous soutenons en faveur du français.



CHRONIQUE LOCALE

Le Dr Bolduc, de Québec, père de Mme Blais, est en visite à Edmonton pour un mois.

Madame Coupal, de Wininpeg, est repartie pour sa demeure après avoir fait un séjour de quelques semaines à Edmonton, chez son frère M. Lucien Dubuc.

M. G. L'Heureux, propriétaire de l'hôtel Alberta, d'Innisfree, est de passage à Edmonton, en voyage d'affaires.

M. Bessette, est parti pour Athabasca Landing, Alta.

M. Lacombe, de Moose Lake, Alta, est de passage dans notre ville.

M. Elzéar Boivin, arpenteur fédéral, est revenu de Chicoutimi, après une absence de 3 mois.

Au nombre de nos visiteurs de la semaine, signalons:

M. Simard, voyageur de commerce, de Montréal.

M. J. U. Langlois, représentant d'une importante maison de confection de Montréal;

M. Clément, gérant de la Cie d'Assurance Mont-Royal, de Montréal, etc.

M. et Mme Louis Madore font part de la naissance récente d'un fils, qui a reçu au baptême les noms de Jean, Raymond. Parrain et marraine, M. et Mme J. A. Madore, grands parents de l'enfant.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. D. Rivest vient d'ouvrir au public le luxueux salon de barbier de l'hôtel Queen; M. Rivest sollicite la clientèle de langue française de notre ville.

ON DEMANDE à louer une ferme avec animaux et roulant; famille de dix personnes, dont plusieurs peuvent travailler. Belle occasion de faire fructifier une terre vacante. Faire offre, casier postal 1268, Edmonton.

ON DEMANDE un instituteur pour l'arrondissement scolaire de Beauvallon, Alta; doit parler les deux langues; salaire $60 par mois. S'adresser à M. Tancrède Lessard, sec.-trés., S. D. No 2235, Beauvallon, Alta.

NOUVELLE SOCIETE LEGALE

"Gariépy-Madore-Dunlop"

Nous apprenons que la société légale "Gariépy-Giroux et Dunlop" vient d'être dissoute; une nouvelle société vient en effet d'être formée entre l'hon. Wilfrid Gariépy, ministre des municipalités, et MM. Louis Madore et G. G. Dunlop. La nouvelle société légale sera connue sous le nom de "Gariépy, Madore et Dunlop," ses bureaux demeureront dans les locaux précédemment occupés par MM. Gariépy, Giroux et Dunlop; édifice Gariépy, angle des avenues Jasper et McDougall.

La nouvelle société réunit trois avocats de talent dont deux comptent au nombre de nos plus distingués compatriotes; nos félicitations les plus vives aux nouveaux associés auxquels nous souhaitons tout le succès qui leur est dû.

CERCLE DRAMATIQUE "JEANNE D'ARC"

La représentation du 19 mars obtient un vif succès.

Les excellents amateurs du Cercle Jeanne d'Arc ont obtenu un vif succès, jeudi dernier, en jouant devant une salle bien remplie, l'amusante comédie en trois actes de Labiche: "Les vivacités du Capitaine Tic."

Voici quelle était la distribution des rôles: Le Capitaine Tic, M. A. Leclaire; Desambois, M. A. C. Humbert; Célestin Magis, M. U. Blais; Bernard, M. Proulx; Baptiste, M. P. E. Guay, Mme de Guy-Robert, Mlle M. Coupez; Lucile, Mlle I. Duteau; invités, M. R. Royal et Mlle E. Cantin.

Nous n'avons que des compliments à faire à ces jeunes gens sur la façon remarquable avec laquelle ils ont interprété leurs rôles respectifs, dont quelques-uns étaient fort difficiles.

L'empressement du public à répondre à l'invitation du Cercle et les vifs applaudissements qui ont marqué chacun des trois actes de la comédie ont prouvé amplement l'intérêt pris par nos compatriotes à cette soirée dramatique française.

On doit des félicitations à MM. A. C. Humbert, directeur artistique, et U. J. Blais, régisseur, qui ont rempli avec talent leur double et lourde tâche d'organisateurs et d'acteurs; félicitations également aux autres interprètes pour le soin apporté à préparer leur rôle.

En résumé, nous sommes redevables aux membres du Cercle Jeanne d'Arc d'une soirée très agréable et réussie de tous points: leur initiative, leur bon goût artistique et leur dévouement nous ont valu quelques heures charmantes dont nous leur sommes sincèrement reconnaissant.

Notre cercle dramatique doit à sa réputation déjà enviable de ne pas s'arrêter en si beau chemin; nous attendons avec intérêt l'annonce d'une nouvelle soirée dramatique, qui consacrera définitivement la renommée artistique du Cercle Jeanne d'Arc et affirmera la nécessité de son existence au nombre de nos associations nationales d'Edmonton pour le bien de la langue française.

Un ami du Cercle.

PAROISSE DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Dimanche dernier la Société des Artisans organisait une soirée familiale sous la présidence de M. J. H. Gariépy, l'un des plus anciens artisans et l'un des pionniers d'Edmonton.

La partie de cartes fut très animée ainsi qu'à l'ordinaire et l'on se disputa vivement les beaux prix offerts par M. J. H. Gariépy, ainsi que le prix supplémentaire offert par M. Gourdeau, représentant de la manufacture de cigares de Sherbrooke, Qué.

Voici quels furent les vainqueurs:

Dames: 1er prix, Mme Mailhot; 2ème prix, Mme Marsan; 3ème prix, Mme G. Pelletier; 4ème prix, Mlle A. Girard.

Messieurs: 1er prix, M. Lalonde; 2ème prix, M. Hallé; 3ème prix, M. J. Brault; 4ème prix, M. W. Boivin.

Durant la partie de cartes le piano fut tenu par M. G. Pepin.

Le concert organisé par M. L. Trudel obtint un vif succès; en voici le programme: chansons, par Mmes Labrèche, Robitaille, le Dr Sabourin et M. A. G. Routhier; déclamation par M. F. X. Boileau.

En quelques mots bien sentis M. le curé remercia les personnes ayant pris part au programme, ainsi que les généreux donateurs MM. J. H. Gariépy et Gourdeau, et les nombreux spectateurs. On se sépara aux accents de "O Canada."

INCENDIE

Vers trois heures, ce matin, un incendie qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est déclaré dans la salle connue sous le nom de "Arcade Family Theatre,", coin de la rue Bellamy et de l'avenue Kinistino.

Un poêle surchauffé fut la cause principale de l'incendie, mais grâce à la prompte arrivée de nos pompiers et à leur travail effectif, vers 4 h. a.m. l'incendie était sous contrôle.

Les dégâts causés par cet incendie s'élèvent à environ $300.

LETTRE PARLEMENTAIRE D'OTTAWA

Suite de la 1ère page

L'immigrant ne se dirige plus vers la terre comme autrefois. "Nous marchons dans une mauvaise direction," avoue M. Oliver, "l'accroissement de notre immigration n'a porté que vers les villes, il n'a pas enrichi la productivité de nos campagnes, depuis deux ou trois ans. La "Gazette du Travail" de janvier 1914 démontre que c'est dans les villes canadiennes où il y a les plus forts groupements d'immigrés qu'il y a le plus de sans-travail et d'oisifs, cette année. Il faut donc reviser nos méthodes si nous voulons obtenir des résultats plus satisfaisants. Il faut moins d'immigrants de toutes catégories, et plus de ruraux. Il faut abandonner la politique du nombre et établir celle de la qualité. Le nombre ne compense jamais pour la qualité, surtout quand il s'agit de gens qui viennent au pays pour y rester définitivement."

Après cette déclaration importante, M. Oliver s'étonne que les déportations soient si nombreuses, — 1,503 dans les 9 derniers mois, — ce qui signifie que l'immigrant n'est pas assez bien averti des conditions d'entrée au pays, et qu'il faut aussi changer nos méthodes sur ce point, afin de ne pas admettre d' "indésirables," dont la déportation est toujours embarrassante. "A moins que nous n'ayons la meilleure classe d'immigrants possible, nous sommes mieux n'avoir aucune immigration quelconque," affirme véhémentement M. Oliver. "Si le Canada adoptait une politique de restriction sage, de choix bien surveillé, bien dirigée, et une méthode de publicité nette, qui expliquerait bien ce qu'il nous faut en fait d'immigrants, nous n'aurions ici que ceux que nous pourrions adapter à nos conditions de vie, et qui feraient de véritables Canadiens," dit l'ancien ministre. "Du fait que nous laissons des "indésirables" entrer chez nous, nous en excluons indirectement des gens désirables."

Comme l'immigration américaine, pour la plus grande partie dirigée vers la terre, diminue, et que celle qui vient du sud et de l'est de l'Europe augmente et se dirige surtout vers les villes, au dire de M. Oliver, il s'ensuit que la population urbaine s'accroît bien plus vite que celle des campagnes, ce qui ne devrait pas être. Encore sur ce point, il y a donc des réformes à faire, estime M. Oliver. Il estime que nous pourrions obtenir plus d'immigrants d'origine britannique, et de tendances rurales, que nous n'en obtenons présentement, et que ce champ est encore exploitable. Enfin, il voudrait que le ministère de l'Intérieur tînt compte, et des immigrants qu'il reçoit des Etats-Unis, et des Canadiens qui y émigrent, afin de savoir à quoi s'en tenir sur l'importance du surplus de l'immigration américaine sur l'émigration canadienne.

M. Béland, auquel le ministre dit qu'il n'existe d'autre examen de l'immigrant, dans les ports étrangers, que celui qui se fait, en Grande-Bretagne, sous la direction du Board of Trade anglais, et par les médecins des compagnies de navigation, demande s'il ne serait pas possible d'instituer un tel examen préalable, pour les fins civiles et médicales. Il écarterait tout de suite les immigrants indésirables, à différents point de vue, et empêcherait une foule de déportations, qui font un tort considérable au Canada; car ceux qui viennent ici et en sont déportés, ou qui sont refusés au port d'arrivée, font de la mauvaise publicité au Canada, à leur retour dans leur pays d'origine. M. Béland note que l'inspection que les immigrants subissent, à leur entrée aux Etats-Unis, est bien plus sévère, de toutes manières, que celle faite au Canada.

M. Verville, de son côté, dénonce la pratique de compagnies anonymes et de certains entrepreneurs de chemins de fer, comme Mackenzie et Mann, qui expédient en Europe des circulaires où l'on affirme que le Canada a besoin, cette année, de tant et tant de milliers d'artisans et de journaliers. "Nous avons au pays, à l'heure présente, assez de journaliers et d'artisans inoccupés pour recruter dans ces rangs la main-d'oeuvre dont les chemins de fer, les fabriques et les patrons ont besoin," affirme-t-il. A quoi le député de Rimouski, M. Boulay, ajoute quelques remarques où il demande "l'interdiction de l'entrée au pays des Juifs, des Hindous et des Chinois," ainsi que l'exclusion des immigrants à tendances criminelles. Il cite, pour étayer sa thèse, quant aux Juifs, une résolution de la Chambre de Commerce de Montréal, qui se plaint du faux état civil pris par certains individus venus de l'étranger. Il veut que l'immigrant apporte avec lui une carte d'identification vérifiée par les autorités compétentes de son pays, et son passeport, ainsi que son casier judiciaire. Entre autres réformes à faire, dit-il, il faudrait aussi de meilleurs agents de rapatriement, aux Etats-Unis, car plusieurs sont incompétents, et il faudrait enfin exiger des inspecteurs d'immigration canadienne, à la frontière, qu'ils sachent les deux langues officielles du Canada; cela éviterait bien des embarras et des mécomptes aux Canadiens-français qui reviennent au Canada, et ne savent pas l'anglais.

* * *

M. Rodolphe Lemieux pose la question de l'encouragement à l'immigration de langue française. "L'immigration de langue française, quand elle est d'origine rurale, est d'excellente qualité, dit-il. Le Français émigre peu, c'est vrai. Mais il émigre des Français tout de même; et il faudrait que le Canada prît des mesures pour s'assurer, chaque année, un contingent d'immigrants français, paysans et jardiniers. Dans ce but, le ministère devrait accroître l'effectif de l'agence canadienne d'immigration à Paris. Il n'est certes pas possible de déterminer un vif courant d'immigration française vers le Canada; mais il est possible de diriger ici les Français de la campagne déterminés à abandonner leur pays, pour une raison ou une autre. L'on peut avoir, dans le nord de la France, principalement, d'excellentes familles françaises, assez aisées, d'origine rurale, et qui sont nombreuses. De telles familles nous seraient un excellent appoint. Car le Français est un excellent colon il l'a prouvé au Canada depuis 1608. Et puis, le fait que les 60,000 Canadiens-français éparpillés du golfe St-Laurent au golfe du Mexique, en 1760, se sont multipliés au point d'être aujourd'hui, en Amérique, plus de 3 millions, témoigne aussi en faveur de la vitalité et de la fécondité de cette race. Il n'y a pas de doute que l'Etat en France, n'est pas sympathique à une propagande d'immigration au Canada. Mais il y a tout de même moyen, avec tact et discrétion, de diriger ici des familles rurales françaises mécontentes de leur sort là-bas."

M. Lemieux explique que si l'Etat français ne veut pas de l'immigration faite sur une grande échelle, c'est que la population française croît peu, qu'il y a le service militaire obligatoire, et que le gouvernement français veut garder autant que possible tous les Français en France. Puis M. Lemieux se déclare favorable à l'immigration originaire de tout le nord de l'Europe, et insiste sur l'importance de l'immigration d'origine belge. Il vante la culture belge, les ruraux belges, cultivateurs et jardiniers, et estime que notre pays se trouverait bien de l'établissement, autour des grandes villes, dans une zône consacrée à la culture maraîchère, de jardiniers belges.

AVIS

Bureau de James A. MacKinnon, Chambre 706, Edifice Tegler

Edmonton, Alta, 19 mars 1914.

Liquidation de l'actif de William MacDonald, insolvable, Morinville, Alta.

Avis est donné par les présentes que le susdit insolvable, William MacDonald, qui tenait un fonds de commerce de marchand de bois dans la vile de Morinville, province d'Alberta, m'a fait la cession de son actif, au profit de ses créanciers, sous l'autorité de l' "Assignment Act" de la province d'Alberta.

Les créanciers sont invités à se réunir à mon bureau, 706 Edifice Tegler, dans la ville d'Edmonton, à 2 h. 30 de l'après midi, lundi trentième jour de mars A. D. 1914, dans le but de recevoir un état de compte du susdit insolvable, pour la nomination d'inspecteurs et pour faire connaitre leur décision relativement à la disposition de l'actif.

Toutes les personnes ayant droit sont priées d'enregistrer leur réclamation en en certifiant l'authenticité par une déclaration statutaire, faite par devant moi, le ou avant le 30ème jour d'avril A. D. 1914; après quelle date je procéderai à la répartition de l'actif en ne tenant compte que des réclamations dont il m'aura été donné avis.

JAS. A. MacKINNON.

3-26-1t Liquidateur officiel.

AVIS

Bureau de James A. MacKinnon, Chambre 706, Edifice Tegler

Edmonton, Alta. 19 mars 1914.

Liquidation de l'actif de Robert Hanna Stewart, et Stewart Hardware Co., insolvables, Edmonton Sud.

Avis est par les présentes donné que le susdit insolvable, Robert Hanna Stewart, qui tenait un fonds de commerce de quincaillerie, sous le nom de "Stewart Hardware Company," dans la ville d'Edmonton, province d'Alberta, m'a fait la cession de son actif pour le bénéfice de ses créanciers, sous l'autorité de la Loi "Assignments Act" de la province d'Alberta.

Les créanciers sont invités à se réunir à mon bureau, Chambre 706, Edifice Tegler, dans la ville d'Edmonton, à 2 h. 30 de l'après-midi, le jeudi, deuxième jour d'avril A. D. 1914, dans le but de recevoir un état de compte du susdit insolvable, de nommer des inspecteurs et de faire connaître leur décision relativement à la disposition de l'actif.

Toutes les personnes ayant droit sont priées d'enregistrer leur réclamation, en l'accompagnant d'une déclaration statutaire faite par devant moi, le ou avant le trentième jour d'avril A. D. 1914, après quelle date, je procéderai à la répartition de l'actif ne tenant compte que des réclamations dont il m'aura été donné avis.

JAS. A. MacKINNON,

3-26-1t Liquidateur officiel.



Ordonnance des Licences de Liqueurs

Demande pour déplacement d'un magasin licencié de liqueurs (vente en gros).

Demande a été faite par McCarthy & Co. Ltd (James McCarthy, gérant), pour obtenir le consentement du déplacement de la licence de liqueurs (vente en gros) accordée à la Compagnie sus-nommée, pour le magasin situé sur le lot cent soixante-treize (173) bloc quatre (4) H. B. R. Edmonton, au magasin connu sous le No 9975, avenue Jasper, situé sur le lot (4), lot de rivière huit (8) plan "E", ville d'Edmonton, Alberta.

Cette demande sera prise en considération par le bureau des Commissaires de Licences de Liqueurs à une réunion qui sera tenue au palais de justice, Juvenile Court Room, Edmonton, le mercredi, 15 avril 1914, à 10 heures du matin.

Daté à Edmonton, ce 20e jour de mars 1914.

JOHN D. HUNT,
Député Procureur-Général
Par intérim.